Office de la propriété intellectuelle du Canada

Un organisme d'Industrie Canada

Canadian Intellectual Property Office

An Agency of Industry Canada

Assurer des services de qualité

RAPPORT ANNUEL 2003-2004

Canada

OPIC CIPO

Office de la propriété intellectuelle du Canada
Rapport annuel 2003-2004

Assurer des services de qualité

www.opic.gc.ca

On peut obtenir cette publication sur supports multiples, sur demande. Communiquer avec le Centre de services à la clientèle, dont les coordonnées suivent.

Pour obtenir des exemplaires supplémentaires de cette publication, s'adresser également au :

Centre de services à la clientèle

Office de la propriété intellectuelle du Canada
Industrie Canada
Place du Portage I
Bureau C-229, 2e étage
50, rue Victoria
Gatineau (Québec) K1A 0C9

Tél. : (819) 997-1936
Téléc. : (819) 953-7620
Courriel : **opic.contact@ic.gc.ca**

Cette publication est également offerte par voie électronique sur le Web (**www.opic.gc.ca**).

Autorisation de reproduction

À moins d'indication contraire, l'information contenue dans cette publication peut être reproduite, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, sans frais et sans autre permission de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC), pourvu qu'une diligence raisonnable soit exercée afin d'assurer l'exactitude de l'information reproduite, que l'OPIC soit mentionné comme organisme source et que la reproduction ne soit présentée ni comme une version officielle ni comme une copie ayant été faite en collaboration avec l'OPIC ou avec son consentement.

Pour obtenir l'autorisation de reproduire l'information contenue dans cette publication à des fins commerciales, faire parvenir un courriel à **copyright.droitdauteur@tpsgc.gc.ca**.

N.B. Dans cette publication, la forme masculine désigne tant les femmes que les hommes.

N° de catalogue Iu71-2004
ISBN 0-662-68553-9
54216B

À propos de l'OPIC

L'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC), organisme de service spécial d'Industrie Canada, est chargé d'administrer le régime de la propriété intellectuelle (PI) au Canada, notamment en ce qui concerne les brevets, les marques de commerce, les droits d'auteur, les dessins industriels et les topographies de circuits intégrés.

Les principales fonctions de l'OPIC se résument comme suit :

- *évaluer les demandes relatives à la PI et concéder les droits connexes;*
- *diffuser l'information technique relative à ces créations pour permettre à d'autres inventeurs de s'inspirer des inventions existantes;*
- *encourager l'invention, l'innovation et la créativité au Canada;*
- *donner aux autres pays des conseils spécialisés sur l'administration de la PI;*
- *promouvoir les intérêts internationaux du Canada en matière de PI.*

Plus particulièrement, l'OPIC reçoit et examine des demandes de marques de commerce, de brevets, de droits d'auteur, de dessins industriels et de topographies de circuits intégrés; il concède et enregistre les droits de PI connexes et en gère le renouvellement, la cession et le transfert. En outre, il supervise le processus relatif aux examens de compétence des agents de brevets et de marques de commerce. Ses principaux clients sont les demandeurs de droits de PI, les agents représentant ces demandeurs, les exploitants de systèmes de PI et les entreprises canadiennes.

L'OPIC diffuse l'information sur la PI au moyen de son site Web (**www.opic.gc.ca**) *et de plusieurs bases de données accessibles au public. Il est chargé de publier le* Journal des marques de commerce *et la* Gazette du Bureau des brevets*; il publie également des guides d'information sur ses produits, des bulletins, des rapports et des communiqués. Pour encourager et faciliter l'acquisition des droits de PI et l'exploitation de l'information connexe, il a également mis sur pied un programme visant à sensibiliser les gens d'affaires, les inventeurs et les créateurs à l'importance de la PI.*

Vision, mission et valeurs

Vision

Être un chef de file reconnu pour l'excellence de nos produits et services en matière de propriété intellectuelle ainsi que pour notre contribution à l'essor de l'innovation au Canada, grâce à l'amélioration permanente de la qualité, au perfectionnement continu de nos employés et au respect de nos valeurs.

Mission

Accélérer le développement économique du Canada, c'est-à-dire :

- **favoriser** l'utilisation du régime de la propriété intellectuelle (PI) et l'exploitation des renseignements en la matière;
- **encourager** l'invention, l'innovation et la créativité au Canada;
- **administrer** les divers volets du régime de la PI au Canada (brevets, marques de commerce, droits d'auteur, dessins industriels et topographies de circuits intégrés);
- **promouvoir** les intérêts internationaux du Canada en matière de PI.

Valeurs

Intégrité
Efficacité
Équité
Confiance
Respect
Amélioration continue

Canadian Intellectual Property Office
An Agency of Industry Canada

Office de la propriété intellectuelle du Canada
Un organisme d'Industrie Canada

Notre engagement à l'égard du service au client

Au téléphone

- Nous répondons à votre appel avec courtoisie et efficacité et, au besoin, nous indiquons la personne qui saura vous renseigner dans la langue de votre choix.
- Nous enregistrons clairement, dans les deux langues officielles, le message d'accueil de notre boîte vocale.
- Nous prenons connaissance, au moins une fois par jour, des messages qui nous sont laissés et nous rappelons avant la fin du jour ouvrable suivant.

En personne

- Nous vous accueillons dans la langue officielle de votre choix.
- Nous faisons en sorte que vous rencontriez un agent d'information du Centre de services à la clientèle dans les dix minutes suivant votre arrivée.
- Si vous désirez rencontrer un spécialiste, vous devez prendre un rendez-vous au préalable.

Correspondance générale, courriels et demandes de renseignements transmises par télécopieur

- Nous correspondons avec vous dans la langue officielle de votre choix.
- Nous accusons réception de la correspondance générale et des demandes de renseignements reçues par télécopieur dans les cinq jours ouvrables suivant leur réception.
- Nous accusons réception des demandes de renseignements reçues par courriel et par Internet dans les deux jours ouvrables suivant leur réception.

Si vous désirez faire officiellement des observations au sujet des produits et services offerts par l'OPIC, veuillez utiliser le formulaire de rétroaction en ligne fourni à cette fin dans le site de l'OPIC sous le bouton « Contactez-nous ».

Comment nous joindre

Office de la propriété intellectuelle du Canada
Place du Portage I
Bureau C-229, 2e étage
50, rue Victoria
Gatineau (Québec) K1A 0C9

Renseignements généraux :
Tél. : (819) 997-1936
Téléc. : (819) 953-7620
Courriel : **opic.contact@ic.gc.ca**
Site Web : **www.opic.gc.ca**

Canada

OPIC CIPO

Liste des acronymes et des sigles

ACEPI	Administration chargée de l'examen préliminaire international
ACRI	Administration chargée de la recherche internationale
AIR	Assistance d'immobilisation reportée
APEC	Organisation de coopération économique Asie-Pacifique
CAFE	Créditeurs à la fin de l'exercice
CAB	Commission d'appel des brevets
COMC	Commission des oppositions des marques de commerce
GRC	Gestion des relations avec les clients
INAAF	Imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds
IPEG	Groupe d'experts sur les droits de propriété intellectuelle
OHIM	Office de l'harmonisation dans le marché intérieur
OMPI	Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
OPIC	Office de la propriété intellectuelle du Canada
PCT	Traité de coopération en matière de brevets
PI	Propriété intellectuelle
TI	Technologie de l'information

Table des matières

Message du président 1

L'exercice financier en bref 2

Offrir des produits et services de grande qualité 4
- Marques de commerce 4
- Brevets 5
- Droits d'auteur 7
- Dessins industriels 7
- Topographies de circuits intégrés 7

Diffuser l'information 8

Sensibiliser les inventeurs canadiens 9

Prendre place sur la scène internationale 10
- Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle 10

Attirer un effectif compétent et le maintenir en poste 11
- Faire participer les employés 11
- Défis sur le plan des ressources humaines 11

Établir un système de gestion des activités de calibre international 12
- Améliorer la gestion des activités 12
- Répondre aux besoins de la clientèle 12
- Mieux gérer l'information 12
- Employer la technologie de façon efficace 13
- Financer l'amélioration des services 13
- Gérer les relations avec les clients 13

États financiers vérifiés 14
- Rapport de gestion 14
- Notes aux états financiers 20

Renseignements financiers complémentaires 23
- Fonds renouvelable 23
- Rapport de gestion 23

Annexes

Annexe 1 Structure organisationnelle 25
Annexe 2 Données financières 26
Annexe 3 Statistiques 28
Annexe 4 Normes de service à la clientèle 42
Annexe 5 Membres du Comité de direction et conseillers régionaux 46

Liste des tableaux

Tableau 1 Données sur les réalisations par secteur d'activité 28
Tableau 2 Demandes de marques de commerce déposées, selon la langue 29
Tableau 3 Demandes de marques de commerce déposées et enregistrées, par province ou territoire 29
Tableau 4 Les dix principaux requérants de marques de commerce 29
Tableau 5 Les dix principaux propriétaires de marques de commerce 29
Tableau 6 Résultats opérationnels — Commission des oppositions des marques de commerce 29
Tableau 7 Demandes de marques de commerce déposées et enregistrées, selon l'origine indiquée par le requérant 30
Tableau 8 Demandes de brevets déposées selon la langue 32
Tableau 9 Demandes de brevets déposées, requêtes d'examen et brevets délivrés, par domaine 32
Tableau 10 Demandes de brevets déposées et brevets délivrés aux résidants du Canada et aux résidants de pays étrangers 33
Tableau 11 Les dix principaux demandeurs de brevets 33
Tableau 12 Les dix principaux titulaires de brevets 33
Tableau 13 Résultats opérationnels — Commission d'appel des brevets 33
Tableau 14 Demandes de brevets déposées et brevets délivrés, selon l'origine indiquée par le demandeur 34
Tableau 15 Demandes de droits d'auteur déposées, selon la langue 36
Tableau 16 Demandes de droits d'auteur déposées et enregistrées, par province ou territoire 36
Tableau 17 Droits d'auteur enregistrés, selon l'origine indiquée par le demandeur 36
Tableau 18 Les dix principaux demandeurs de droits d'auteur 36
Tableau 19 Dessins industriels enregistrés, selon la langue 38
Tableau 20 Demandes de dessins industriels déposées et enregistrées, par province ou territoire 38
Tableau 21 Demandes de dessins industriels déposées et enregistrées, selon l'origine indiquée par le demandeur 38
Tableau 22 Les dix principaux demandeurs de dessins industriels 39
Tableau 23 Les dix principaux propriétaires de dessins industriels 39

Liste des figures

Figure 1 Revenus par produit et service 26
Figure 2 Dépenses de fonctionnement par catégorie 26
Figure 3 Dépenses par regroupement 26
Figure 4 Revenus — Brevets 27
Figure 5 Revenus — Marques de commerce 27
Figure 6 Revenus — Droits d'auteur et dessins industriels 27
Figure 7 Demandes de marques de commerce en attente d'examen 31
Figure 8 Demandes d'enregistrement de marques de commerce 31
Figure 9 Demandes de marques de commerce traitées 31
Figure 10 Requêtes d'examen de brevets 35
Figure 11 Demandes de brevets traitées 35
Figure 12 Demandes d'enregistrement de droits d'auteur 37
Figure 13 Demandes de droits d'auteur traitées 37
Figure 14 Demandes d'enregistrement de dessins industriels 39
Figure 15 Demandes de dessins industriels traitées 39
Figure 16 Consultation du site Web 40
Figure 17 Demandes de renseignements 40
Figure 18 Employés par groupe d'âge 41
Figure 19 Nombre d'employés 41
Figure 20 Employés selon le sexe 41

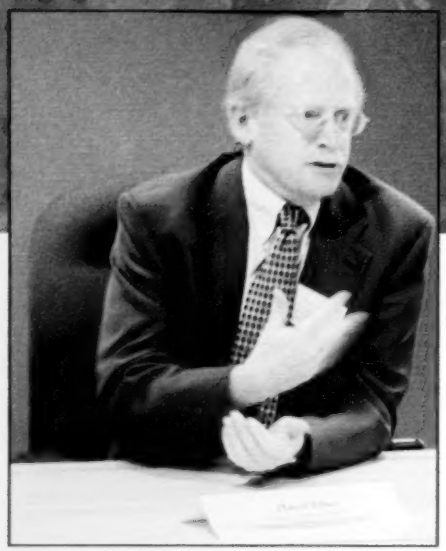

Message du président

L'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) a réalisé des progrès notables sur plusieurs plans en 2003-2004.

La fructueuse campagne de recrutement s'est poursuivie, surtout par l'embauche de nouveaux examinateurs de brevets.

La table est mise pour diminuer l'arriéré des demandes de brevets et réduire les délais d'exécution et en faire autant avec les demandes de marques de commerce. Des plans sont en place en vue d'améliorer la qualité dans tous les secteurs d'activité. Voilà quelques-unes des mesures prises pour offrir à notre clientèle des services de qualité en temps opportun, l'un des objectifs clés de l'OPIC.

Afin dévaluer si nos efforts portent leurs fruits, nous avons continué à mesurer le niveau de satisfaction de la clientèle. Nous avons également pris de nouvelles mesures pour élargir et renforcer nos relations avec la clientèle grâce à un système rigoureux de gestion des plaintes et à l'amélioration du processus de consultation.

À cette fin, et pour mener à terme d'autres activités, nous avons instauré un nouveau barème tarifaire le 1er janvier 2004, après avoir consulté notre clientèle. C'est la première fois en 15 ans que les tarifs sont augmentés.

Sur la scène internationale, l'un des principaux défis de l'OPIC, en 2003-2004, fut de préparer la mise en œuvre des nouveaux services qu'il offrira à titre d'Administration chargée de la recherche internationale et d'Administration chargée de l'examen préliminaire international en vertu du *Traité de coopération en matière de brevets*. Ces nouveaux services seront offerts à compter de l'été 2004.

Par ailleurs, nous sommes arrivés au terme de la première année de la mise en œuvre du Plan de ressources humaines quinquennal. Ce plan vise à attirer de nouvelles recrues, à leur offrir une formation et à les maintenir en poste.

Je crois que l'OPIC est désormais bien placé pour offrir à sa clientèle des services de qualité en temps opportun et pour jouer un rôle de plus en plus déterminant sur la scène internationale de la propriété intellectuelle (PI), grâce à une équipe diversifiée et motivée. L'OPIC s'emploie à « assurer des services de qualité ».

J'aimerais profiter de l'occasion pour remercier nos clients ainsi que nos collègues de la collectivité de la PI de leur fidèle soutien. En particulier, je remercie tous les employés de l'OPIC de leur contribution exceptionnelle aux nombreux succès de l'organisme. C'est grâce à leur dévouement sans faille que l'OPIC est aujourd'hui en mesure de réaliser sa vision : être un office de la PI de calibre international.

Le commissaire aux brevets,
registraire des marques de commerce et président,

David Tobin

L'exercice financier en bref

Depuis quelques années, la demande mondiale en ce qui concerne la protection de la PI s'est accentuée en grande partie à cause d'une forte intégration économique, des progrès de la science et de la technologie et d'une prise de conscience à l'échelle nationale et internationale de l'importance stratégique des droits de PI.

Afin de tenir compte de cette rapide évolution, l'OPIC a adopté un Plan d'activités quinquennal comportant les objectifs stratégiques suivants :

- offrir des produits et des services de qualité, opportuns et rentables, qui répondent aux besoins des clients;
- veiller à ce que le Canada dispose d'un cadre de PI souple et moderne;
- mettre en œuvre un programme de sensibilisation visant à mieux faire connaître la PI et son utilisation aux Canadiens;
- attirer et retenir un effectif compétent et productif, capable de relever les défis opérationnels de l'organisme;
- exercer ses activités dans un régime de gestion de calibre international.

Ces priorités ont mené l'OPIC à moderniser ses opérations, à étendre son influence sur la scène internationale et à contribuer à l'élaboration de politiques à l'échelle nationale et internationale. L'OPIC s'est également fixé comme principale priorité d'améliorer les services qu'il offre à sa clientèle et d'aider les inventeurs canadiens à acquérir des droits de PI. Pour ce faire, il sensibilise les entreprises et les entrepreneurs canadiens avec l'aide de ses partenaires et d'autres organismes des secteurs public, privé et non gouvernemental ayant les mêmes centres d'intérêt.

L'OPIC a ainsi consacré beaucoup d'efforts et de ressources pour faire en sorte que l'infrastructure organisationnelle sous-jacente, y compris ses politiques en matière de ressources humaines, son système de gestion de l'information, ses systèmes de technologie de l'information et ses processus opérationnels, soit en mesure de soutenir et de favoriser la réalisation de ses objectifs.

Pour la deuxième année consécutive, la Direction des marques de commerce a enregistré les plus grandes améliorations sur le plan des services. Cette année, l'arriéré des demandes de marques de commerce a diminué de 42 p. 100 et le délai d'attente moyen entre le dépôt d'une demande et le premier rapport de l'examinateur a été réduit presque de moitié pour passer à 6,5 mois (voir la figure 7). La Direction des brevets a également réussi à maintenir et à améliorer son flux de travail cette année, les examinateurs de brevets ayant traité un nombre record de demandes.

Tout au long de l'année, l'OPIC a continué de travailler dans différents forums internationaux à la protection des idées, des inventions et des créations canadiennes et à la prestation de ses produits et services dans les marchés émergents.

L'OPIC accorde une grande importance à ses relations avec la clientèle. À ce titre, la rétroaction des clients constitue le principal outil pour améliorer les produits et services ou en inspirer de nouveaux. Cette année, l'OPIC a établi une série d'indicateurs de satisfaction; il a également mis au point un processus de consultation permanent et mis en œuvre un système électronique de gestion des plaintes.

Parmis ses autres grands objectifs, l'OPIC veut que les entreprises, les inventeurs et les créateurs canadiens disposent des renseignements, des produits et des services dont ils ont besoin en temps opportun. Plusieurs nouvelles initiatives ont été lancées à cette fin dans le cadre du Programme de sensibilisation.

Preuve que l'OPIC entretient des relations étroites avec ses clients, son site Web est de plus en plus consulté. Les transactions électroniques sur le site de l'OPIC ont atteint un sommet sans précédent de quatre millions en 2003-2004, contre trois millions l'année précédente.

Enfin, l'OPIC s'est considérablement agrandi au cours de l'exercice : près de 70 nouvelles recrues ont été embauchées, ce qui a porté l'effectif total à 878 employés. Cette augmentation a contribué et continuera de contribuer à la capacité de l'OPIC d'améliorer les services — par exemple, les clients ont exprimé un niveau de satisfaction élevé à l'égard de l'organisme lors d'un sondage réalisé en septembre 2003.

Le présent rapport souligne les efforts déployés par l'OPIC en 2003-2004 afin d'offrir des services complets, rapides et conviviaux en améliorant ses opérations, en maintenant un effectif compétent et en se montrant plus présent sur la scène internationale.

Offrir des produits et services de qualité

Durant l'année, l'OPIC a continué d'accroître sa production et ses capacités et d'améliorer le service à la clientèle. Les efforts déployés en vue d'automatiser les processus de recherche, de rationaliser les procédures de recherche et d'examen, de modifier les programmes de formation et d'élargir l'effectif des examinateurs ont porté leurs fruits : la production a augmenté et l'arriéré des demandes a diminué. Le Sondage national de l'automne 2003 sur la satisfaction de la clientèle a permis de recueillir les observations des clients; ces données ont contribué à définir les priorités de l'OPIC en matière de produits et services.

Marques de commerce

La Direction des marques de commerce détermine si un requérant a le droit exclusif d'employer une marque de commerce pour un ensemble précis de marchandises ou de services. Les demandes de marques de commerce qui respectent les exigences de la *Loi sur les marques de commerce* sont publiées dans le *Journal des marques de commerce* et peuvent être enregistrées si elles ne font l'objet d'aucune opposition durant deux mois.

Faits saillants

Pour la deuxième année consécutive, la Direction des marques de commerce a apporté des améliorations notables à ses services venant en grande partie de son ambitieux programme de trois ans qui vise à réaménager le flux de travail, à automatiser les processus de recherche, à rationaliser les procédures d'examen et à augmenter son effectif d'examinateurs. Bien que ces mesures radicales aient entraîné quelques difficultés au début, la réduction des délais, la rapidité du service et la réduction de l'arriéré des demandes ont été au rendez-vous en 2002-2003 et ont continué de s'améliorer cette année. Ainsi, en 2003-2004, l'arriéré des demandes de marques de commerce a connu un net recul de 42 p. 100 pour passer à 19 443, contre plus de 33 600 l'année précédente. Par ailleurs, le délai d'attente moyen entre le dépôt d'une demande et le premier rapport de l'examinateur a été réduit à 6,5 mois à la fin de l'année, alors qu'au début de l'année, il fallait compter plus de 12 mois.

Commission des oppositions des marques de commerce

La Commission des oppositions des marques de commerce (COMC) traite des cas où un requérant :

- s'oppose à l'enregistrement d'une marque de commerce proposée publiée dans le *Journal des marques de commerce*;
- demande la radiation d'une marque de commerce du registre des marques de commerce au motif que celle-ci n'est pas utilisée au Canada (article 45).

La COMC tient des audiences et rend des décisions au nom du registraire des marques de commerce.

En 2003-2004, un total de 2 073 déclarations d'opposition et demandes en vertu de l'article 45 ont été déposées à la COMC. Cette dernière traite environ 4 p. 100 des demandes, car la plupart des affaires sont réglées à l'amiable ou abandonnées par les parties. Les décisions du registraire des marques de commerce peuvent faire l'objet d'un appel à la Cour fédérale du Canada.

Cette année, la COMC a dû affronter un arriéré de demandes et des délais d'audience plus longs vu la pénurie de personnel et d'agents d'audition. Ces problèmes ayant toutefois été réglés, elle souhaite maintenant simplifier ses procédures. Son nouveau président a amorcé des discussions avec les membres de la profession de la PI concernant l'amélioration du service.

Brevets

La Direction des brevets gère tous les aspects du processus de gestion des brevets, notamment :

- recevoir, classifier, examiner et traiter les demandes de brevets;
- délivrer les brevets;
- enregistrer les transferts de propriété;
- percevoir les taxes;
- s'assurer que les données techniques sur lesquelles reposent les demandes de brevets et les inventions brevetées sont transcrites fidèlement et sont accessibles au grand public.

Un brevet permet à son titulaire d'empêcher un tiers de reproduire, d'utiliser ou de vendre son invention pour une période de 20 ans à compter de la date de dépôt de la demande au Canada.

La Direction sert un large éventail de clients, y compris des demandeurs de brevets canadiens et étrangers, des inventeurs, des chefs d'entreprise, des universités et des organisations internationales.

Faits saillants

La Direction des brevets a continué d'accroître considérablement sa production : à la fin de l'année, elle avait traité 26 731 demandes, comparativement à 22 864 l'année précédente.

La Direction a reçu un total de 38 201 demandes durant l'année, en comparaison de 39 535 en 2002-2003 (voir le tableau 1). Toutefois, le nombre de requêtes d'examen a dépassé les prévisions (la Direction en a reçu 39 373), ce qui a entraîné une accumulation plus importante que prévu de l'arriéré des demandes. Néanmoins, en ce qui concerne les examens, la Direction a réussi à dépasser ses objectifs de production à la fin de l'exercice.

Volume de travail à la Direction des brevets

- Plus de 1 000 000 de pages de correspondance ont été numérisées.
- Plus de 38 000 demandes de brevets ont été traitées.
- Plus de 61 000 cessions ont été enregistrées.
- Plus de 39 000 requêtes d'examen ont été traitées.
- Plus de 12 000 brevets ont été délivrés.
- Près de 260 000 versements de taxes périodiques ont été traités.
- Plus de 32 000 rapports d'examinateur ont été préparés.

Des améliorations dans la prestation des services ont également été apportées au niveau opérationnel pour tenir compte des priorités des clients. Au niveau des formalités, les délais d'exécution ont été réduits à sept semaines, comparativement à huit semaines l'année précédente, et les normes de service sont demeurées au même niveau.

En plus de concentrer ses efforts sur la production, la Direction a fortement investi dans la relève. Elle a accueilli 49 nouveaux examinateurs de brevets en 2003-2004, portant ainsi l'effectif total des examinateurs à 253. Les examinateurs suivent un programme de formation très rigoureux : ils amorcent leur carrière par un programme d'enseignement intensif de trois mois en salle de classe avant d'être affectés à leur section, sous la supervision d'un examinateur principal et d'un « mentor ». À la fin de leur première année, ils retournent un mois en classe pour une formation de niveau supérieur et consacrent la deuxième année à perfectionner leurs compétences avant d'achever le stage.

Premier groupe d'examinateurs de brevets (et instructeurs) à terminer le programme de formation de base.

En 2003-2004, la Direction a entrepris la refonte du *Recueil des pratiques du Bureau des brevets*. Les travaux ont avancé considérablement grâce aux efforts d'un groupe d'employés remarquables; ceux-ci ont pu compter sur un excellent soutien des membres de la profession, qui ont commenté les chapitres révisés et actualisés en priorité. La refonte se poursuivra en 2004-2005.

Activités internationales

Tout au long de l'année, la Direction a continué de se préparer à son nouveau rôle d'Administration chargée de la recherche internationale (ACRI) et d'Administration chargée de l'examen préliminaire international (ACEPI) en vertu du *Traité de coopération en matière de brevets* (PCT). Ce traité international facilite l'acquisition de la protection que confère un brevet dans 123 pays grâce au dépôt d'une seule demande internationale. En septembre 2002, l'Assemblée de l'Union du Traité de coopération en matière de brevets de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle a approuvé la demande déposée par le Canada pour devenir une ACRI et une ACEPI. Dans la foulée de cette accréditation, la Direction des brevets a constitué une équipe de gestion de projet et a entamé les processus et les systèmes nécessaires pour offrir ces services, y compris une nouvelle infrastructure de technologie de l'information. Ces nouveaux services sont offerts à compter du 26 juillet 2004.

Comité de consultation mixte

Durant l'année, le Comité de consultation mixte s'est réuni trois fois et a tenu sa 100e réunion. Le Comité est composé de membres de la profession et de représentants de la Direction des brevets. Ses membres se réunissent régulièrement pour discuter des pratiques et des procédures en matière de brevets et pour échanger des renseignements et des idées.

Faits nouveaux sur les plans législatif et réglementaire

La décision *Dutch Industries*

Le 7 mars 2003, dans l'affaire *Dutch Industries c. Le commissaire aux brevets, Barton No-Till Disk Inc. et Flexi-Coil Ltd*, la Cour d'appel fédérale a confirmé une décision qui mettait un terme à la souplesse dont l'OPIC faisait preuve en acceptant des paiements rectificatifs au titre des taxes. La Cour a également décidé que le statut de l'entité dans une demande de brevet est déterminé au tout début de la procédure en vue de l'obtention d'un brevet et que les taxes subséquentes doivent être acquittées selon le barème applicable à ce statut.

Préoccupé par l'incertitude engendrée par cette décision, le gouvernement du Canada a, le 8 août 2003, publié un communiqué annonçant qu'il avait l'intention de modifier la *Loi sur les brevets* afin d'apporter des précisions sur le paiement de certaines taxes de brevet. Le 22 décembre 2003, l'OPIC a entrepris un processus de consultation public sur une proposition de modification. Cette proposition ferait en sorte qu'un mécanisme serait établi pour permettre la correction rétroactive d'un montant de taxe acquitté lorsque ce montant a été fixé par erreur selon le barème applicable aux petites entités. Les travaux visant à préciser le régime de paiement des taxes[1] devraient s'achever bientôt.

Commission d'appel des brevets

La Commission d'appel des brevets (CAB) est un organisme consultatif du Bureau des brevets composé de trois membres. La CAB est saisie d'une affaire lorsque l'examinateur de brevets ou l'examinateur de dessins industriels rejette une demande et que le demandeur refuse de modifier sa demande de façon à corriger les éléments ayant justifié le rejet et qu'il n'arrive pas à convaincre l'examinateur que la décision de rejet doit être retirée. La CAB examine le traitement de la demande, tient une audience si le demandeur en fait la demande et recommande au commissaire aux brevets d'accepter ou de refuser la demande. Le commissaire examine les recommandations de la CAB et rend sa décision. Cette décision peut faire l'objet d'un appel à la Cour fédérale du Canada.

En outre, la CAB :

- fait une recommandation au commissaire sur le demandeur habilité à revendiquer une invention, lorsque deux ou plusieurs demandeurs revendiquent les droits à une même invention dans le cadre de demandes déposées avant le 1er octobre 1989;
- gère le processus prévu dans la *Loi sur les brevets* selon lequel un tiers peut demander qu'un brevet soit réexaminé au motif qu'il existe une antériorité;
- gère le conseil responsable des examens de compétence des agents de brevets et de marques de commerce.

[1] Le 3 décembre 2004, le gouvernement du Canada a déposé le projet de loi C-29 modifiant la *Loi sur les brevets* afin d'offrir le mécanisme de redressement promis.

En 2003-2004, la CAB a reçu 13 demandes de révision de demandes de brevets rejetées et deux demandes de révision de demandes de dessins industriels rejetées. La CAB a été saisie d'un seul nouveau dossier se rapportant à un différend entre des demandeurs de brevets revendiquant la même invention.

Le nombre de candidats qui se sont présentés à l'examen de compétence des agents de brevets a augmenté, pour passer à 237 en 2003-2004, comparativement à 205 l'exercice précédent; le nombre de candidats à l'examen de compétence des agents de marques de commerce a lui aussi augmenté pour passer à 43, contre 37 en 2002-2003. L'augmentation de 16 p. 100 du nombre de candidats à l'examen de compétence des agents de brevets s'explique sans doute par l'accroissement des perspectives offertes à ces spécialistes sur le marché du travail.

Droits d'auteur

Le Bureau du droit d'auteur, de la Direction du droit d'auteur et des dessins industriels, délivre des certificats d'enregistrement de droits d'auteur au Canada et tient le registre des droits d'auteur. Toute personne peut consulter gratuitement ce registre afin d'obtenir de l'information sur certains droits d'auteur.

Cette année, 7 915 demandes de droits d'auteur ont été déposées, soit à peu près le même nombre que l'exercice précédent. Le nouveau système d'enregistrement électronique de l'OPIC, qui a considérablement simplifié le processus d'enregistrement, et la diminution des droits applicables au dépôt par voie électronique ont entraîné une augmentation du nombre de demandes déposées en ligne (3 044 demandes, comparativement à 2 215 au cours de l'exercice précédent) ainsi que la réduction du délai d'exécution des nouveaux enregistrements (maintenant environ une semaine).

Dessins industriels

La Division des dessins industriels reçoit, classifie, examine et traite les demandes portant sur les dessins industriels; elle enregistre les cessions, les licences et les changements de propriété et perçoit les droits applicables. Le propriétaire inscrit d'un dessin industriel peut empêcher des tiers de reproduire, d'utiliser, de louer ou de vendre son dessin au Canada pour une période pouvant atteindre 10 ans. Lorsqu'ils sont enregistrés, les dessins industriels font partie du registre public tenu par l'OPIC.

En 2003-2004, le nombre de demandes a connu une légère hausse pour atteindre 3 827, comparativement à 3 534 l'exercice précédent. Pendant l'année, la Division s'est encore efforcée d'améliorer le service à la clientèle en remaniant ses principaux processus opérationnels. Cette initiative devrait permettre de simplifier, de moderniser et d'accélérer le processus d'enregistrement des dessins industriels, de réduire l'arriéré des demandes actives et d'améliorer la qualité des services à la clientèle. Elle devrait en outre contribuer à l'autonomie financière de la Direction du droit d'auteur et des dessins industriels.

Dans le cadre de ce remaniement, la Division a créé deux comités : le Comité mixte des dessins industriels, qui réunit deux fois par année des employés de l'OPIC et des membres de la profession pour discuter des questions relatives aux dessins industriels et des préoccupations de la clientèle; et le Comité de l'assurance de la qualité, chargé de superviser l'amélioration de la qualité à la Division.

Topographies de circuits intégrés

Les topographies de circuits intégrés sont des configurations à trois dimensions de semi-conducteurs, de métaux, d'isolants et d'autres matériaux qui composent les microcircuits que l'on trouve dans l'équipement médical et aérospatial, dans les appareils électroniques grand public et dans les appareils électroménagers. L'OPIC assure le traitement des demandes d'enregistrement de topographies de circuits intégrés par l'intermédiaire du registraire des topographies.

Cette année, l'OPIC a reçu cinq demandes portant sur des topographies de circuits intégrés, comparativement à quatre en 2002-2003.

Diffuser l'information

La Direction de l'information diffuse les renseignements sur la PI auprès de sa clientèle afin de favoriser l'invention, l'innovation et la créativité grâce à une meilleure exploitation de l'information et du régime de la PI. La Direction renseigne les Canadiens et la collectivité internationale au sujet de la PI au moyen de son site Web, du Centre de services à la clientèle et d'échanges de données avec 29 offices de la PI partout dans le monde.

L'équipe de la classification de Vienne (de g. à dr.) : Brenda Leonce, Michelle Trottier, Julie Valiquette, Michelle Taschereau, Frank Villeneuve, Rana El-Cheikh et Helen Prud'homme.

En 2003-2004, pour respecter la politique du gouvernement du Canada et répondre à la demande des clients qui réclament un meilleur accès à l'information et aux services électroniques, l'OPIC a continué d'apporter des améliorations à son site Web et à ses bases de données. Parmi ces améliorations, soulignons l'incorporation de la « classification de Vienne » (système de classification international des éléments figuratifs des marques de commerce) dans la Base de données sur les marques de commerce canadiennes; mentionnons également l'ajout dans la Base de données sur les brevets canadiens, de renseignements concernant l'état administratif d'une demande de brevet ou un brevet et le paiement des taxes périodiques. Le formulaire de commande de documents de marques de commerce, un nouveau formulaire de plainte et un nouveau sondage interactif sur le dépôt des demandes de droits d'auteur sont au nombre des nouveaux formulaires électroniques qui aident à répondre aux demandes de service des clients et à recueillir des commentaires.

Par ailleurs, la Direction de l'information poursuit ses efforts en vue d'améliorer l'accessibilité du site Web; elle a procédé à la conversion de formulaires et de publications dans un format facile à lire et à consulter. En outre, les listes des agents de marques de commerce et des agents de brevets ont été remaniées de façon à en faciliter la navigation et l'accès.

La consultation du site Web de l'OPIC a continué de s'accroître tout au long de l'année; le nombre de recherches par Internet et le nombre de documents téléchargés à partir des sources de l'OPIC ont suivi la même tendance. Les transactions à partir du site Web ont atteint un sommet de quatre millions en 2003-2004, comparativement à environ trois millions l'année précédente. Les recherches dans la Base de données sur les brevets canadiens ont connu une hausse de 30 p. 100 par rapport à l'exercice 2002-2003. Quant aux recherches dans la Base de données sur les marques de commerce canadiennes, elles ont progressé de 45 p. 100.

Sensibiliser les inventeurs canadiens

Une culture de la PI bien enracinée favorise l'innovation et contribue au développement économique. Ainsi, la mission de l'OPIC consiste en partie à faciliter et à encourager l'utilisation de la PI. En conséquence, l'organisme s'efforce de rester en contact avec les gens d'affaires et les spécialistes de la PI afin de démythifier les droits de PI, de mieux faire connaître l'importance de ces droits et de promouvoir l'utilisation efficace du régime de la PI et de l'information connexe.

L'un des objectifs de l'OPIC consiste à faire en sorte que les entreprises, les inventeurs et les créateurs canadiens disposent en temps opportun des renseignements, des produits et des services dont ils ont besoin. Grâce à son Programme de sensibilisation, l'OPIC tente de mieux faire connaître les avantages liés à l'acquisition des droits de PI et à l'exploitation de l'information relative à la PI comme source de renseignements commerciaux et techniques.

Dans cette optique, l'OPIC s'efforce d'établir et de renforcer des alliances stratégiques avec les spécialistes de la PI et les fournisseurs de services du gouvernement fédéral qui entretiennent des relations étroites avec ses groupes cibles.

En 2003-2004, l'OPIC a notamment mené les activités de sensibilisation suivantes :

- élaboration et amélioration de publications sur la PI;
- rédaction d'articles sur des cas de réussite;
- séances de discussion de groupe avec des spécialistes de la PI et des gens d'affaires;
- activités de promotion et de sensibilisation auprès d'organismes partenaires; par exemple, la création d'une banque de conférenciers, en collaboration avec l'Institut de la propriété intellectuelle du Canada, pour la présentation d'exposés et d'ateliers sur la PI partout au pays.

Prendre place sur la scène internationale

Les délégués de l'APEC-IPEG à Vancouver réunis pour une photo. De l'OPIC : David Tobin, Barney de Schneider, Dilhari Fernando, Monika Bertrand, Scott Vasudev, Richard Leclerc et Brigitte Boulet.

Réunion de l'Assemblée de l'OMPI (de g. à dr.) : Ian Heath et Janet Werner de l'Office de la PI d'Australie; David Tobin et Sanjay Venugopal de l'OPIC.

En 2003-2004, l'OPIC a continué de travailler au sein de forums internationaux à la protection des idées, des inventions et des créations canadiennes et à la prestation de ses produits et services dans les marchés émergents.

Tout au long de l'année, l'OPIC a rencontré des délégations de l'Australie, de la Corée, de la Chine, du Japon, de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et de l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (OHIM). Il a également organisé la réunion du Groupe d'experts sur les droits de propriété intellectuelle (IPEG) de l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) à Vancouver. C'était la première fois que le Canada accueillait les membres de l'APEC-IPEG depuis sa création, en 1996, et l'événement a été un grand succès pour le Canada et pour l'OPIC.

Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle

Plus que jamais, les Canadiens souhaitent accéder aux marchés mondiaux au moyen de procédures simples, prévisibles et harmonisées d'acquisition des droits de PI. Sous l'égide de l'OMPI, l'OPIC participe à un processus visant à modifier les principaux traités en matière de PI portant sur l'harmonisation des règles administratives et des règles de fond.

En 2003-2004, l'OPIC a participé à plusieurs comités et aux assemblées annuelles de l'OMPI. L'OPIC a également organisé une rencontre des chefs des offices de la PI du G7, en marge de ces assemblées.

Attirer un effectif compétent et le maintenir en poste

La stratégie en matière de ressources humaines de l'OPIC, élaborée en 2002-2003, vise à faire en sorte que l'OPIC dispose des systèmes et des programmes nécessaires pour faire face à la demande à venir et pour gérer la croissance rapide et soutenue de l'organisme.

Voici les objectifs clés de cette stratégie :

- combler les besoins en recrutement à l'externe et maintenir une méthode de dotation axée sur la valeur;
- refléter la diversité de la population canadienne grâce à un effectif inclusif et représentatif;
- maintenir un milieu de travail sain;
- offrir un environnement d'apprentissage continu où le perfectionnement personnel et professionnel occupe une place de choix;
- offrir au public des services dans les deux langues officielles.

Atteindre ces objectifs et veiller à l'efficacité des pratiques de gestion des ressources humaines est l'affaire de tous à l'OPIC. Cinq équipes de champions composées de membres de la direction, de cadres supérieurs et de spécialistes des ressources humaines ont été constituées; elles ont pour mandat d'élaborer, avec la collaboration des gestionnaires et des employés, des plans d'action sur le recrutement, l'apprentissage, le bien-être en milieu de travail, l'équité en matière d'emploi et les langues officielles. Cela a mené à la mise en œuvre de 140 initiatives en 2003-2004.

Faire participer les employés

L'OPIC s'efforce d'entretenir le dialogue avec ses employés sur les questions qui leur tiennent à cœur et de répondre à leurs besoins, dans la mesure du possible. Des forums sont organisés régulièrement à l'intention des gestionnaires et une assemblée générale annuelle a lieu avec les employés. Des rencontres avec le président sont organisées à l'heure du lunch à l'intention des employés. Ceux-ci ont alors l'occasion de discuter ouvertement des questions de leur choix. Cette année, les gestionnaires ont participé à un groupe de discussion sur leurs besoins en matière d'apprentissage; un groupe de discussion composé de nouvelles recrues devrait être constitué au début de 2005.

Défis sur le plan des ressources humaines

L'OPIC a connu une forte expansion en très peu de temps. L'organisme compte beaucoup d'employés jeunes; un sur trois a moins de 35 ans. L'OPIC a promis de s'intéresser aux besoins et aux intérêts de ce groupe tout en veillant au bien-être de tous ses employés. Il devra également planifier la relève, assurer le partage des connaissances et former des chefs en prévision du départ à la retraite de nombreux employés.

La mise en œuvre prévue de la *Loi sur la modernisation de la fonction publique*, de la réforme de la classification et de la nouvelle Politique sur les langues officielles représente autant de défis et d'occasions pour l'OPIC. L'organisme s'engage à susciter des discussions sur ces questions entre les employés, les gestionnaires et les syndicats.

Données démographiques sur l'effectif

- 55 p. 100 des employés sont des femmes;
- 50 p. 100 des employés ont désigné le français comme leur première langue maternelle;
- l'âge moyen des employés est de 40,7 ans;
- 34 p. 100 des employés ont moins de 35 ans.

Établir un système de gestion des activités de calibre international

L'OPIC s'efforce de gérer ses activités comme un organisme de calibre mondial, doté des ressources nécessaires pour répondre aux besoins de sa clientèle grâce à des processus et à des procédures de gestion continus.

En 2000, une évaluation de la qualité de l'organisme selon la méthode de Malcolm Baldrige a marqué le début d'une ère nouvelle dans la gestion du rendement. Elle a en effet introduit une méthode systématique dans certaines fonctions, comme les relations avec la clientèle, la planification financière et opérationnelle, la mesure du rendement et la gestion des processus. Depuis, l'OPIC a pris des mesures pour mieux comprendre les besoins de sa clientèle, adapter ses capacités à ces besoins, ajuster ses processus opérationnels et ses processus de planification financière et améliorer son cadre de mesure du rendement. Les améliorations mentionnées ci-dessus ont été mises en place au cours de l'année conformément au calendrier établi.

Améliorer la gestion des activités

En 2003-2004, les plans et les initiatives stratégiques ayant trait aux activités, aux finances et à la technologie de l'information (TI) ont été revus afin d'améliorer les processus de planification de l'organisme et d'assurer sa viabilité financière à long terme. Des analyses de rentabilisation sont en cours en ce qui concerne les processus de planification des immobilisations en matière de TI; il en va de même pour tout nouveau projet nécessitant des dépenses de fonctionnement élevées.

En outre, l'OPIC a adopté plusieurs pratiques opérationnelles et initiatives liées à la fonction de contrôleur moderne :

- il a adopté les pratiques d'un organisme axé sur la stratégie, telles qu'un exercice de planification stratégique, et a mis au point une grille d'initiatives stratégiques;
- il a amélioré ses processus de rapport;
- il a amélioré le cadre de responsabilisation des projets.

Répondre aux besoins de la clientèle

En septembre 2003, l'OPIC a effectué un deuxième sondage exhaustif de la clientèle, le premier ayant eu lieu en 2001. Le sondage a révélé un taux de satisfaction globale très élevé (83 p. 100, comparativement à 80 p. 100 en 2001). Il a également permis de cerner les priorités de la clientèle : des délais d'exécution encore plus courts, des points d'accès bien définis, des procédures simples et rationnelles et un service de qualité égale. Enfin, il a fait ressortir les points suivants :

- 49 p. 100 des demandeurs pensent que l'OPIC se classe mieux que d'autres ministères et organismes du gouvernement, tandis que seulement 5 p. 100 estiment le contraire;
- 23 p. 100 des demandeurs pensent que l'OPIC se classe mieux que d'autres offices de la PI, alors que 4 p. 100 pensent le contraire;
- 84 p. 100 des demandeurs ayant déposé leur demande à l'étranger sont satisfaits de l'ensemble des coûts liés à la PI au Canada, par rapport à d'autres pays.

Mieux gérer l'information

Dans le cadre de son initiative portant sur l'élaboration de politiques, de procédures et de normes sur la gestion de l'information à l'échelle de l'organisme, l'OPIC a entrepris en 2003-2004 une analyse des lacunes. Cette analyse visait à déterminer dans quelle mesure l'OPIC dispose des capacités nécessaires pour mettre en œuvre des procédures de gestion de l'information et pour gérer

l'information conformément aux politiques du gouvernement fédéral et aux normes internationales. L'OPIC s'est servi de l'*Outil d'évaluation des capacités en matière de gestion de l'information* mis au point par le Conseil du Trésor pour vérifier s'il savait gérer les données et l'information au même titre que tout autre élément d'actif. Il a ensuite élaboré un plan d'action pluriannuel portant sur 2004-2005 et les exercices suivants. Ce plan devrait faciliter la mise en place d'une méthode systématique et mieux intégrée de tenue des dossiers et de manipulation des documents dans l'ensemble de l'organisme.

Employer la technologie de façon efficace

L'OPIC se sert de la TI pour mettre en œuvre ses programmes et offrir ses services le plus efficacement possible. En 2003-2004, la Direction des services informatiques a lancé plus de 80 projets de TI à l'appui de ses fonctions opérationnelles. Ainsi, elle a notamment entrepris des projets sur l'automatisation relative au *Traité de coopération en matière de brevets*, de même que sur la gestion des plaintes, l'infrastructure de système d'information de gestion des marques de commerce pour les cadres, et les virements électroniques.

Financer l'amélioration des services

Pour respecter son engagement d'offrir des services de calibre international à sa clientèle, l'OPIC doit régulièrement financer l'amélioration des services et des systèmes de TI et se doter des capacités nécessaires pour s'adapter rapidement au contexte international. En vue de maintenir ce niveau d'excellence et après consultation des parties intéressées, l'OPIC a déterminé qu'il était nécessaire de revoir ses tarifs à la hausse, ce qu'il n'avait pas fait depuis 15 ans. Le nouveau barème tarifaire est entré en vigueur le 1er janvier 2004.

Gérer les relations avec les clients

En 2001, l'OPIC a instauré une nouvelle stratégie visant à adapter ses produits et services aux besoins et aux attentes des clients. Cette stratégie de gestion des relations avec les clients (GRC) comporte cinq volets :

1. Satisfaction des clients : L'OPIC a mis en œuvre un programme permanent de sondages périodiques interactifs afin d'évaluer la satisfaction des clients envers ses produits et services. Il a également défini une série d'indicateurs permettant à la haute direction de surveiller l'évolution du niveau de satisfaction.

2. Gestion des plaintes : L'OPIC a mis sur pied un système électronique de gestion des plaintes dans l'ensemble de l'organisme, système par lequel un client peut porter plainte facilement, si nécessaire. Ce nouveau système permet à l'OPIC de recueillir de précieux renseignements qui l'aideront à améliorer ses services.

3. Processus de consultation permanent des clients : L'OPIC a mis en œuvre un nouveau programme permanent de consultations individuelles et en groupes afin de mieux comprendre les besoins et les attentes des clients. Jusqu'ici, l'OPIC a mené des consultations dans sept secteurs clés de l'organisme.

4. Renforcement des relations : L'OPIC fait le bilan de toutes les relations qu'il entretient avec ses clients afin de resserrer ses liens avec des groupes clés.

5. Renseignements sur les clients : L'OPIC a l'intention de mettre sur pied des systèmes d'information organisationnels pour gérer et extraire les données sur les clients de tout l'organisme. Cette année, des travaux ont été entrepris en vue de définir les besoins opérationnels relatifs à un éventuel système de GRC, en se fondant sur les pratiques exemplaires d'autres organismes.

États financiers vérifiés

Rapport de gestion

Nous avons préparé les états financiers ci-joints du Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (le « Fonds ») tel qu'exigé par et selon la politique du Conseil du Trésor concernant les fonds renouvelables et les normes et exigences de rapport du receveur général du Canada. Ces états financiers ont été préparés par la direction du Fonds selon les principales conventions comptables établies et énoncées à la note 2 des états financiers, sur une base comparable à celle de l'exercice précédent.

La responsabilité concernant l'intégrité et l'objectivité des données de ces états financiers incombe à la gestion du Fonds. Certains renseignements inclus dans ces états financiers sont fondés sur les meilleurs estimations et jugements de la gestion tout en tenant compte de leur importance relative. Pour s'acquitter de ses responsabilités de comptabilité et d'information, le Fonds maintient une série de comptes qui représentent un enregistrement centralisé des opérations financières du Fonds. À moins d'avis contraire, les renseignements financiers présentés dans les états ministériels et ailleurs dans les *Comptes publics du Canada* sont conformes aux renseignements apparaissant dans les états financiers.

La gestion des services financiers du Fonds élabore et distribue les politiques de gestion financière et de comptabilité et publie des directives précises assurant le respect des normes de comptabilité et de gestion financière. Le Fonds maintient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne qui tiennent compte des coûts, des avantages et des risques. Ces systèmes sont conçus afin de fournir une certitude raisonnable que les opérations sont approuvées par le Parlement, exécutées selon les règlements applicables et comptabilisées adéquatement afin d'assurer la reddition des comptes en regard des fonds publics et de protéger les actifs confiés à la gestion du Fonds. Le Fonds s'efforce également d'assurer l'objectivité et l'intégrité des données contenues dans ses états financiers par la sélection, la formation et le développement attentifs d'un personnel qualifié, par des arrangements organisationnels permettant un partage juste des responsabilités et par des programmes de communication visant à assurer que ses règlements, conventions, procédures et autorités directoriales soient correctement appliqués au sein de l'organisme.

À la demande du Fonds, les états financiers ont été examinés par des vérificateurs externes, dont le rôle consiste à exprimer une opinion concernant la présentation fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2004, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables des fonds renouvelables du gouvernement du Canada énoncés à la note 2 des états financiers.

Approuvé par :

Le commissaire aux brevets,
registraire des marques de commerce et président,

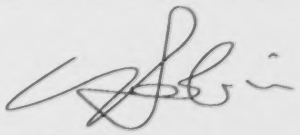

David Tobin

Le directeur exécutif, Stratégies et Services organisationnels

Alfred Tsang, CMA

Le gestionnaire, Finances et Administration,

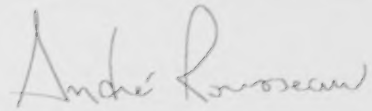

André Rousseau, CGA

Le 28 mai 2004

KPMG s.r.l.
Comptables agréés
Bureau 2000
160, rue Elgin
Ottawa (Ontario) K2P 2P8
Canada

Téléphone (613) 212-KPMG (5764)
Télécopieur (613) 212-2896
www.kpmg.ca

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AU SOUS-MINISTRE D'INDUSTRIE CANADA

Nous avons vérifié l'état de la situation financière du Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada au 31 mars 2004 et les états des résultats, du surplus accumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. Ces états financiers ont été établis pour satisfaire à l'article 4 de la Politique du Conseil du Trésor du Canada sur les autorisations spéciales de dépenser les recettes. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada au 31 mars 2004 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables s'appliquant aux fonds renouvelables du gouvernement du Canada, tel qu'il est décrit à la note 2 des états financiers.

Ces états financiers, qui n'ont pas été établis, et qui n'avaient pas à être établis, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, sont fournis uniquement à titre d'information et pour être utilisés par la direction du Fonds renouvelable et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada afin de communiquer l'utilisation de l'autorisation du Fonds renouvelable. Ces états financiers ne sont pas destinés à êtres utilisés, et ne doivent pas l'être, par des personnes autres que les utilisateurs déterminés, ni à aucune autre fin que la ou les fins auxquelles ils ont été établis.

KPMG s.r.l.

Comptables agréés

Ottawa, Canada
Le 28 mai 2004

État de l'autorisation fournie (employée) (non vérifié)
pour l'exercice clos le 31 mars 2004 (en milliers de dollars)

	2004		2003	
	Prévisions	Chiffres réels	Prévisions	Chiffres réels
Bénéfice net	6 504	1 888	6 821	3 880
Plus : éléments ne nécessitant aucune utilisation de fonds	17 085	15 025	15 134	12 582
Fonds provenant des opérations	23 589	16 913	21 955	16 462
Moins : éléments nécessitant l'utilisation de fonds				
Acquisitions nettes d'immobilisations	(8 750)	(2 523)	(10 754)	(8 584)
Autres éléments net d'actifs et de passifs	(6 322)	(76)	(7 922)	(2 662)
Autorisation fournie (employée)	8 517	14 314	3 279	5 216

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Rapprochement de l'autorité non employée (non vérifié)
au 31 mars 2004 (en milliers de dollars)

	2004	2003
Solde débiteur de l'imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds	(71 980)	(58 340)
Virement du Conseil du Trésor crédit 5	(637)	(165)
	(72 617)	(58 505)
Plus : imputation des CAFE sur le compte du crédit après le 31 mars	5 673	6 194
Moins : montants crédités au compte du crédit après le 31 mars	(1 289)	(1 136)
Autorisation nette fournie à la fin de l'exercice	(68 233)	(53 447)
Limite de l'autorisation	5 000	5 000
Autorisation non employée reportée	73 233	58 447

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de la situation financière
au 31 mars 2004 (en milliers de dollars)

	2004	2003
Actif		
À court terme		
Petite caisse	2	2
Débiteurs		
Gouvernement du Canada	1 139	623
Tiers	1 333	1 227
Revenus non facturés	8 524	7 112
Charges payées d'avance	76	26
	11 074	8 990
Immobilisations (note 3)	46 902	59 404
Revenus non facturés	436	318
	58 412	68 712
Passif		
À court terme		
Comptes de dépôts	1 178	1 085
Créditeurs		
Gouvernement du Canada	3 651	3 991
Tiers	6 050	6 141
Revenus reportés	17 791	16 176
	28 670	27 393
Prestations de cessation d'emploi et de congés annuels des employés	5 116	4 445
Revenus reportés	31 662	25 773
	36 778	30 218
Assistance d'immobilisation reportée (note 4)	20 750	27 135
Engagements (notes 6)		
Éventualités (note 10)		
Avoir du Canada (note 5) :		
Imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds	(71 980)	(58 340)
Surplus accumulé	44 194	42 306
	(27 786)	(16 034)
	58 412	68 712

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des résultats
pour l'exercice clos le 31 mars 2004 (en milliers de dollars)

	2004	2003
Revenus	95 748	86 945
Dépenses		
Salaires et avantages sociaux	62 435	54 159
Services professionnels	11 884	12 227
Amortissement des immobilisations	15 025	12 559
Logement	5 878	5 509
Matériels et fournitures	1 566	1 727
Information	299	257
Communications	721	808
Voyages	423	423
Fret et courrier	331	367
Entretien et réparation	1 106	936
Formation	406	331
Location	171	124
	100 245	89 427
Bénéfice net avant l'amortissement de l'assistance d'immobilisation reportée, la réduction de la valeur d'élément d'actif et la perte sur disposition d'actifs	(4 497)	(2 482)
Amortissement de l'assistance d'immobilisation reportée	6 385	6 385
Bénéfice net avant disposition d'actifs et la réduction de la valeur d'élément d'actif	1 888	3 903
Perte sur disposition d'actifs et la réduction de la valeur d'élément d'actif	—	(23)
Bénéfice net	1 888	3 880

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État du surplus accumulé
pour l'exercice clos le 31 mars 2004 (en milliers de dollars)

	2004	2003
Solde au début de l'exercice	42 306	38 426
Bénéfice net	1 888	3 880
Solde à la fin de l'exercice (note 5)	44 194	42 306

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorie
pour l'exercice clos le 31 mars 2004 (en milliers de dollars)

	2004	2003
Activités d'exploitation		
Bénéfice net	1 888	3 880
Plus : amortissement des immobilisations	15 025	12 559
Plus : perte sur disposition des actifs et la réduction de valeur d'élément d'actif	—	23
Moins : amortissement de l'assistance d'immobilisation reportée	6 385	6 385
	10 528	10 077
Variation du fonds de roulement (note 7)	(807)	985
Variation des autres éléments d'actif et de passif		
Revenus non facturés	(118)	(213)
Prestations de cessation d'emploi et de congés annuels des employés	671	637
Revenus reportés	5 889	1 333
	6 442	1 757
Ressources financières nettes provenant des activités d'exploitation	16 163	12 819
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(2 523)	(8 584)
Ressources financières nettes provenant des activités d'investissement et variation de l'imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds, au cours de l'exercice	13 640	4 235
Imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds, au début de l'exercice	58 340	54 105
Imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds, à la fin de l'exercice (note 5)	71 980	58 340

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes aux états financiers
pour l'exercice terminé le 31 mars 2004

1 — But et autorisation

Le Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (le « Fonds ») octroie ou enregistre les droits exclusifs de propriété intellectuelle au Canada. En échange, le Fonds acquiert des renseignements sur la PI et des technologies de pointe qu'il diffuse auprès des entreprises, des industries et des citoyens canadiens pour améliorer leur rendement économique et leur compétitivité et pour inciter de nouvelles inventions et innovations.

Le Fonds a été établi le 1er avril 1994. L'autorisation de dépenser à même les sommes du Trésor fut octroyée le 22 février 1994 pour une somme maximale de 15 millions de dollars. Au courant de l'exercice terminé le 31 mars 2002, la somme maximale de l'autorisation de dépenser à même les sommes du Trésor a été réduite de 15 millions à 5 millions de dollars. Le Parlement a accordé au Fonds l'autorisation permanente de puiser dans le Trésor pour effectuer des paiements aux titres du fonds de roulement, de l'acquisition d'immobilisations et du financement temporaire du déficit d'exploitation accumulé. Le Fonds peut retenir les surplus afin de poursuivre l'automatisation des opérations.

2 — Principales conventions comptables

BASE DE PRÉSENTATION

Les états financiers ont été établis conformément aux obligations de rendre compte des fonds renouvelables définis par le receveur général du Canada. La méthode de comptabilité utilisée dans ces états financiers diffère des principes comptables généralement reconnus au Canada parce que les services obtenus sans frais d'autres ministères gouvernementaux ne sont pas déclarés comme une charge; les charges et le passif pour les prestations de cessation d'emploi ne comprennent pas la partie non financée par le Fonds; et le passif éventuel est divulgué plutôt qu'enregistré. Les principales conventions comptables sont les suivantes :

Constatation des revenus

Les revenus sont calculés en utilisant la méthode de pourcentage d'achèvement, au fur et à mesure que les demandes de brevets, de marques de commerce et de dessins industriels sont traitées. Les frais reçus avant que le travail soit complété sont présentés comme revenus reportés. Lorsque le travail est complété avant que les frais soient reçus, les montants sont présentés comme revenus non facturés. Les frais de maintien et les autres revenus sont reconnus lors de la réception des sommes. Les droits sont prescrits par divers décrets en conseil.

Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode linéaire, commençant au cours du mois suivant l'acquisition et s'échelonnant sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :

Logiciels	3 ans
Matériel informatique	3-5 ans
Ameublement	10 ans
Équipement	10 ans
Améliorations locatives	5 ans
Systèmes	Durée de vie utile estimative, commençant dans l'exercice au cours duquel le système deviendra opérationnel

Assistance d'immobilisation reportée

Le Fonds a reçu 63 848 000 $ de l'État pour le développement du projet d'automatisation TechSource qui a été mis en place en 1997-1998. L'assistance d'immobilisation reportée est amortie en utilisant la méthode linéaire pour la durée de vie utile du système TechSource.

Prestations de cessation d'emploi

Les employés du Fonds ont droit à des prestations de cessation d'emploi calculées sur le niveau du salaire au moment de la cessation d'emploi tel que prévu dans leurs conventions collectives et leurs conditions d'emploi. Les prestations de cessation d'emploi gagnées par un employé précédent son embauche au sein du Fonds représentent une obligation du Conseil du Trésor et, donc, ne sont pas inscrites aux comptes. Au 31 mars 2004, le passif du Conseil du Trésor pour les employés du Fonds est de 4,4 millions de dollars (2003 — 4,1 millions de dollars). L'obligation des prestations gagnées après l'embauche des employés à l'OPIC est inscrite aux comptes comme indemnité à payer aux employés.

Régime de retraite

Les employés du Fonds sont protégés par le Régime de pension de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. En vertu de la présente Loi, les contributions versées au Régime par le Fonds sont limitées à un montant égal aux contributions de l'employé compte tenu de son service courant. Ces contributions représentent les obligations totales de pension du Fonds et sont imputées aux opérations sur une base courante. Le Fonds n'est pas tenu, dans le cadre de la Loi actuelle, de verser des contributions pour pallier les insuffisances actuarielles du Compte de pension de retraite de la fonction publique ni les frais au Trésor pour les paiements d'indexation en vertu de la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaires.*

Utilisation d'estimations comptables

La préparation d'états financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus exige la gestion à établir des estimations et hypothèses comptables affectant les montants d'actif, de passif, de revenus et de dépenses rapportés durant la période, ainsi que la divulgation d'éventualités liées aux actifs et passifs à la date des états financiers. Les résultats réels pourraient différer des estimés comptables. L'utilisation d'estimations comptables concerne principalement les immobilisations, les revenus et les obligations salariales. Ces estimations sont revues annuellement et, si des ajustements sont nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers au cours de l'exercice où ils sont connus.

3 — Immobilisations et amortissement accumulé (en milliers de dollars)

	Coût au 31 mars 2003	Acquisitions	Coût au 31 mars 2004	Amortissement accumulé	Valeur comptable nette
Améliorations locatives	16 081	394	16 475	11 175	5 300
Logiciels	1 248	878	2 126	951	1 175
Matériel informatique	2 367	117	2 484	1 156	1 328
Équipement	—	—	—	—	—
Ameublement	—	—	—	—	—
Systèmes					
INTREPID	3 735	—	3 735	3 379	356
TechSource	85 535	—	85 535	56 726	28 809
Autres	9 490	117	9 607	6 337	3 270
Systèmes en développement	5 647	1 017	6 664	—	6 664
Total	124 103	2 523	126 626	79 724	46 902

4 — Assistance d'immobilisation reportée (en milliers de dollars)

	2004	2003
Contribution d'assistance d'immobilisation reportée	63 848	63 848
Moins : Amortissement accumulé	43 098	36 713
Valeur comptable nette	20 750	27 135

5 — Avoir du Canada

IMPUTATION NETTE ACCUMULÉE SUR L'AUTORISATION DU FONDS

L'imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds représente la position de trésorerie tenue par le gouvernement pour le Fonds.

SURPLUS ACCUMULÉ

Le surplus accumulé est une accumulation des surplus de chaque exercice incluant l'imputation du déficit d'ouverture de 9,45 millions de dollars au moment de l'établissement du Fonds.

6 — Engagements (en milliers de dollars)

TECHSOURCE

Le Fonds a paraphé un engagement contractuel avec les Services gouvernementaux de télécommunications et d'informatique afin d'offrir des services d'entretien au système TechSource. Les fonds engagés sont comme suit :

2005	4 521
2006	496
	5 017

Le Fonds loue ses locaux en vertu d'un contrat de location-exploitation avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Les paiements futurs de location sont comme suit :

2005	5 984
	5 984

7 — Variations du fonds de roulement (en milliers de dollars)

Les composantes des variations de l'actif et du passif à court terme comprennent :

	2004	**2003**
Comptes débiteurs	(622)	(277)
Revenus non facturés (court terme)	(1 412)	(1 719)
Charges payées d'avance	(50)	(26)
Comptes de dépôt	93	252
Comptes créditeur	(431)	(147)
Revenus reportés (court terme)	1 615	2 902
	(807)	985

8 — Opérations entre apparentés

Le Fonds est apparenté, à titre de propriété commune, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État créés par le gouvernement fédéral. Les paiements liés au logement, à la traduction, au contentieux, aux rémunérations et avantages sociaux, aux services de courrier et de sécurité ainsi qu'aux services informatiques pour l'ordinateur central furent effectués avec les parties concernées pendant le cours normal des opérations.

9 — Assurance

Le Fonds n'assure pas ses biens conformément à la pratique adoptée dans le cadre de la politique gouvernementale d'auto-assurance.

10 — Éventualités

CONGÉS DE MALADIE

Les employés peuvent accumuler les congés de maladie non utilisés. Toutefois, ces congés ne sont pas dévolus et ne peuvent être utilisés qu'en cas de maladie. Le montant des indemnités à payer en congés de maladie au cours des prochains exercices ne peut être raisonnablement déterminé et ne figure donc pas dans les présents états financiers. Le paiement des indemnités de congés de maladie est inclus dans les opérations en cours au moment où il est encouru.

11 — Impôts

Le Fonds n'a pas à payer l'impôt sur le revenu.

Renseignements financiers complémentaires

Fonds renouvelable

À titre d'organisme de service spécial d'Industrie Canada doté d'un fonds renouvelable, l'OPIC finance entièrement ses activités grâce aux frais qu'il perçoit pour les services qu'il offre en matière de PI.

Les états financiers du Fonds renouvelable de l'OPIC (le « Fonds ») ont été préparés conformément aux exigences du receveur général du Canada. La méthode de comptabilité utilisée pour l'établissement de ces états financiers diffère des principes comptables généralement reconnus au Canada pour les raisons suivantes : les services obtenus gratuitement d'autres ministères du gouvernement ne sont pas comptabilisés comme des dépenses; les dépenses et les engagements liés aux prestations de cessation d'emploi excluent la part qui n'est pas financée par le Fonds; les passifs éventuels ont été simplement divulgués et non comptabilisés. Certains renseignements compris dans ces états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de leur importance relative.

L'OPIC élabore les politiques comptables, gère les systèmes financiers et exerce les contrôles internes nécessaires pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de comptabilité et de rapport. En respectant de saines pratiques de gestion financière et en exerçant des contrôles comptables internes rigoureux, l'OPIC a une administration financière offrant l'assurance raisonnable que les transactions sont comptabilisées et exécutées conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés et que ses actifs sont protégés.

Dans le cadre de la fonction de contrôleur moderne et afin d'améliorer la responsabilisation et les comptes rendus de la direction, l'OPIC fait appel à des vérificateurs externes qui examinent les états financiers et jugent si ces états présentent fidèlement la situation financière de l'organisme à la fin de l'exercice.

Rapport de gestion

Bilan

Le *bilan* relatif au Fonds révèle que l'OPIC est en bonne position financière. Le bilan indique qu'à la fin du mois de mars 2004, l'OPIC a enregistré une imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds (INAAF), (représentant la trésorerie du Fonds), de 72 millions de dollars, ou 22,5 millions de dollars, si l'on exclut les revenus reportés à court et à long terme.

Un montant de 9 millions de dollars, soit 1,5 million de dollars par rapport à l'année dernière, est enregistré au titre des revenus non facturés (qui correspondent à la valeur du travail achevé avant la réception des taxes ou des droits). Les revenus non facturés ont trait principalement à l'examen et à l'enregistrement des marques de commerce : l'OPIC reçoit une partie des droits d'examen avant le début du travail (ces droits sont consignés dans les revenus reportés), le solde étant perçu après l'achèvement du travail et comptabilisé dans les revenus non facturés.

Les *immobilisations* de 46,9 millions de dollars, déduction faite de l'amortissement, représentent essentiellement la valeur nette du système de technologie de l'information (TI) TechSource pour les brevets et d'autres systèmes, les locaux loués à bail et d'autres systèmes de TI en cours de développement. Durant l'exercice, des investissements ont été réalisés en vue de renforcer les capacités de TI afin qu'elles correspondent mieux aux objectifs et aux besoins opérationnels.

Dans le passif, *les revenus reportés* à court et à long terme, soit respectivement 17,8 millions de dollars et 31,7 millions de dollars, représentent la somme déjà payée pour les services à fournir dans un proche avenir et sont liés directement à l'accroissement de l'arriéré des demandes de brevets à examiner. La totalité des revenus reportés a augmenté de 7,5 millions de dollars par rapport à l'exercice financier précédent. Ceci est

attribuable au fait que, bien que la Direction des brevets ait notablement renforcé ses capacités d'examen depuis l'année dernière, le nombre de requêtes d'examen a augmenté et les tarifs ont été haussés le 1er janvier 2004.

L'*assistance d'immobilisation reportée* (AIR) a diminué de 6,4 millions de dollars; elle est amortie selon une méthode linéaire sur la durée de vie du système TechSource. Les autres éléments d'actif et de passif sont demeurés relativement stables.

Le *surplus accumulé* s'élevait à 44,2 millions de dollars au 31 mars 2004. Grâce à ce surplus, l'OPIC pourra rester à la fois financièrement responsable et viable et sera en mesure de maintenir ou d'améliorer ses niveaux de service, par exemple, en réduisant ses délais d'exécution, en investissant dans ses ressources humaines et dans la nouvelle TI et en offrant de nouveaux produits et services.

État des résultats

Les *revenus* pour l'exercice financier 2003-2004 s'élèvent à 95,8 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 8,8 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation est essentiellement attribuable aux revenus provenant des examens de demandes de brevets (où le renforcement des capacités internes a généré des revenus additionnels de 1,6 million de dollars) et des examens de demandes de marques de commerce, aux taxes de maintien des brevets de même qu'à l'entrée en vigueur du nouveau barème tarifaire, le 1er janvier 2004.

Les *dépenses* pour la même période s'élèvent à 100,2 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 10,8 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Les dépenses salariales comptent pour une bonne partie de cette augmentation, soit plus de 8,3 millions de dollars. Ceci s'explique principalement par l'embauche de nombreux examinateurs pour répondre à la demande croissante de produits et de services en matière de PI. Cet investissement dans les ressources humaines a déjà eu un effet remarquable sur les délais d'exécution dans de nombreux secteurs et génèrent donc des revenus supplémentaires. Nous constatons également une augmentation des dépenses liées aux indemnités de départ et de cessation d'emploi. Les coûts liés à l'amortissement ont connu une hausse importante en raison de la réalisation de projets de TI visant à répondre aux besoins opérationnels.

Ainsi, le *résultat* net équivaut à un surplus de 1,9 million de dollars, si l'on tient compte du crédit relatif aux dépenses de 6,4 millions de dollars provenant de l'AIR.

Pour de plus amples renseignements sur les revenus et les dépenses, veuillez consulter les graphiques de l'annexe 2.

Annexe 1

Structure organisationnelle 2003-2004

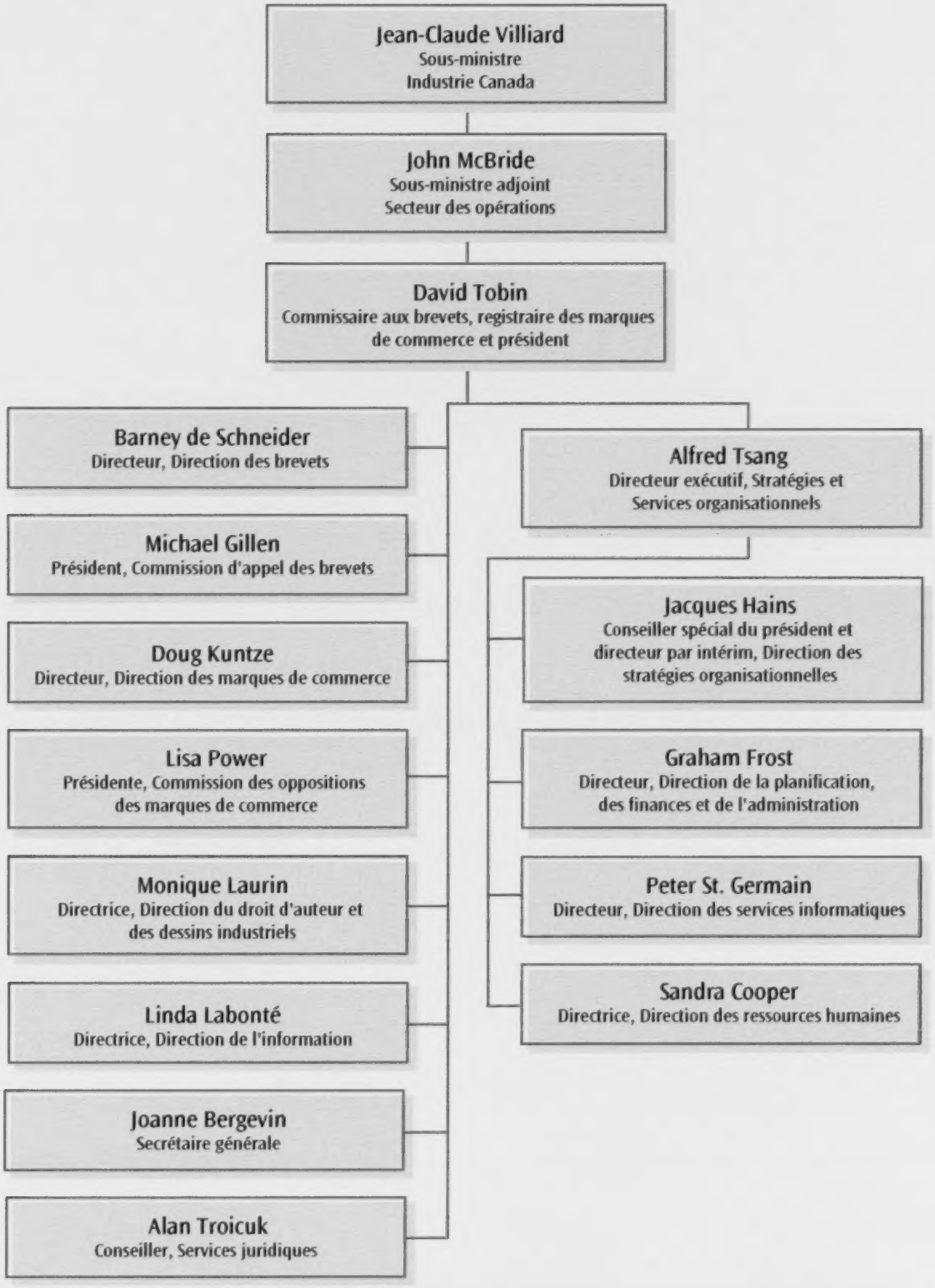

Annexe 2

Données financières

Figure 1 Revenus par produit et service

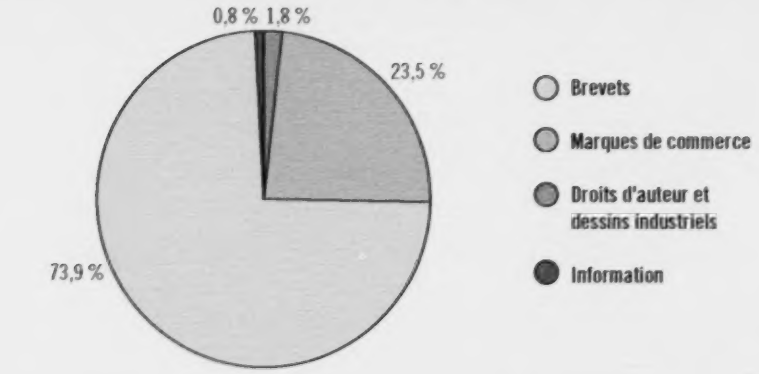

Figure 2 Dépenses de fonctionnement par catégorie

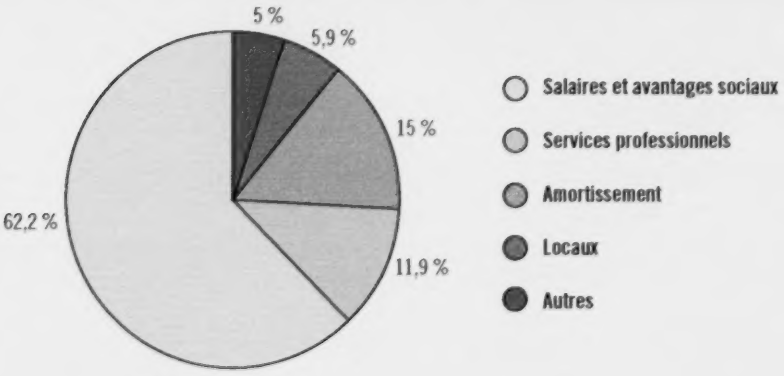

Figure 3 Dépenses par regroupement

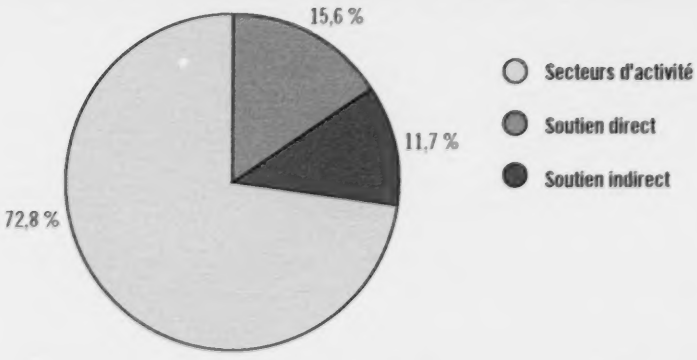

Figure 4 Revenus — Brevets

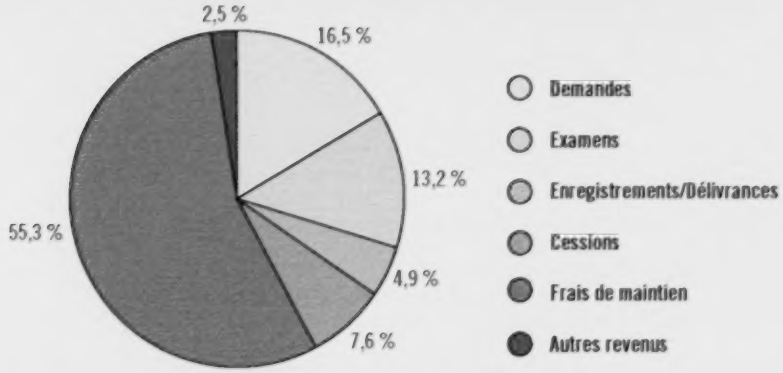

Figure 5 Revenus — Marques de commerce

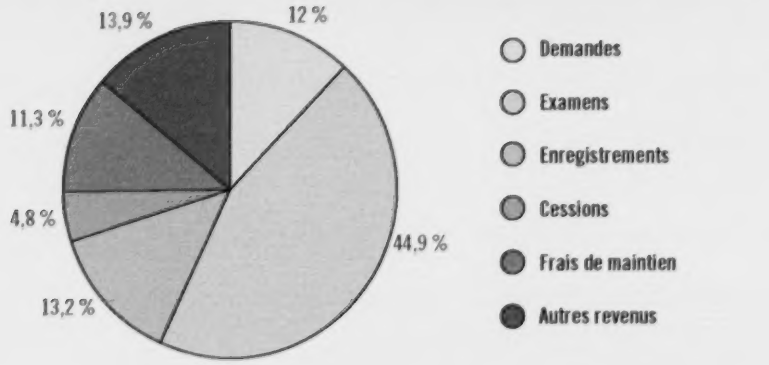

Figure 6 Revenus — Droits d'auteur et dessins industriels

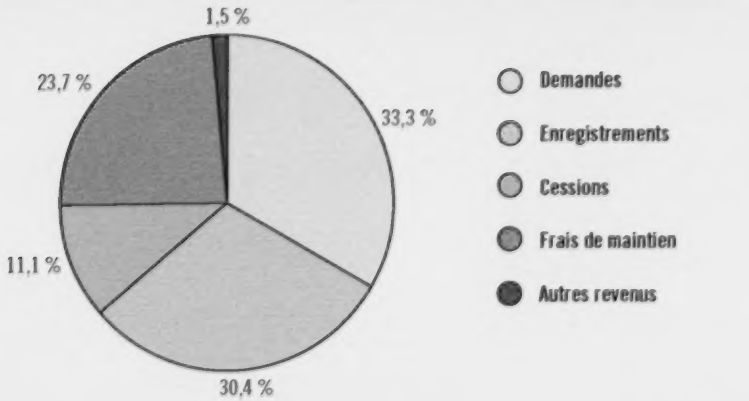

Annexe 3

Statistiques

TABLEAU 1

Données sur les réalisations par secteur d'activité

	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Demandes déposées			
Brevets	40 175	39 535	38 201
Nationaux	13 530	12 566	12 145
Traité de coopération en matière de brevets	26 645	26 969	26 056
Marques de commerce	37 691	36 949	39 524
Droits d'auteur	6 377	7 938	7 915
Dessins industriels	3 190	3 534	3 827
Topographies de circuits intégrés	3	4	5
Requêtes d'examen			
Brevets	30 880	37 310	39 373
Demandes traitées			
Brevets	19 758	22 864	26 731
Délivrances ou Enregistrements			
Brevets	12 445	11 805	12 159
Marques de commerce	16 746	18 847	28 164
Droits d'auteur	6 312	7 965	7 928
Dessins industriels	3 128	2 098	2 908
Topographies de circuits intégrés	3	4	4
Abandons			
Marques de commerce	15 605	20 610	19 301
Droits d'auteur	157	102	105
Dessins industriels	355	463	357
Maintiens ou Renouvellements			
Brevets	240 196	252 192	259 668
Marques de commerce	7 241	8 476	9 302
Dessins industriels	1 047	1 634	1 755
Cessions			
Brevets	60 819	67 257	61 932
Marques de commerce	44 880	41 244	38 334
Droits d'auteur	1 168	1 806	1 581
Dessins industriels	893	767	2 096
Topographies de circuits intégrés	—	—	1
Demandes de renseignements traitées			
Brevets	24 137	28 241	27 949
Demandes concernant l'état de brevets	63 673	80 689	55 162
Marques de commerce	19 991	19 421	20 524
Droits d'auteur	8 225	8 762	8 395
Dessins industriels	1 204	2 047	1 723
Topographies de circuits intégrés	48	54	80
Demandes de renseignements généraux	1 613	1 464	1 971
Autres demandes	738	848	280

TABLEAU 2

Demandes de marques de commerce déposées, selon la langue

	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Anglais	34 566	33 888	35 699
Français	3 125	3 061	3 825
Total	**37 691**	**36 949**	**39 524**

TABLEAU 3

Demandes de marques de commerce déposées et enregistrées, par province ou territoire

	Déposées	Enregistrées
Alberta	1 558	1 432
Colombie-Britannique	2 316	1 548
Île-du-Prince-Édouard	20	13
Manitoba	437	329
Nouveau-Brunswick	163	161
Nouvelle-Écosse	233	161
Nunavut	1	1
Ontario	8 665	6 331
Quebec	4 121	3 400
Saskatchewan	181	142
Terre-Neuve-et-Labrador	85	68
Territoires du Nord-Ouest	8	15
Yukon	8	2
Province non précisée	117	4
Total	**17 913**	**13 607**

TABLEAU 4

Les dix principaux requérants de marques de commerce

The Proctor & Gamble Company	237
Sally Beauty International Inc. (A Delaware Corp.)	129
Hasbro Incorporated	108
Unilever Canada Incorporated	107
Telus Corporation	103
Dundee Bancorp Incorporated	98
Canadian Medical Association	91
Canadian Tire Corporation, Limited	91
L'Oréal S.A.	87
Novartis AG	87

TABLEAU 5

Les dix principaux propriétaires de marques de commerce

Lidl Stiftung & Co. Kg	220
Unilever Canada Incorporated	75
The Proctor & Gamble Company	70
Johnson & Johnson	69
L'Oréal S.A.	66
Canadian Tire Corporation, Limited	60
Kohler Company	42
Siemens Aktiengesellschaft	42
Royal Bank of Canada	41
The Toronto-Dominion Bank	40

TABLEAU 6

Résultats opérationnels — Commission des oppositions des marques de commerce

	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Déclarations d'opposition déposées	931	1 100	1 229
Décisions rendues dans des dossiers d'opposition	104	80	94
Abandons de dossiers d'opposition	1 037	1 368	1 435
Avis signifiés en vertu de l'article 45	690	731	844
Décisions rendues en vertu de l'article 45	553	463	655

TABLEAU 7

Demandes de marques de commerce déposées et enregistrées, selon l'origine indiquée par le requérant

	Déposées	Enregistrées
Afrique du Sud	54	34
Allemagne	1 331	1 189
Andorre	0	2
Anguilla	5	0
Antigua-et-Barbuda	1	1
Antilles	16	24
Antilles néerlandaises	7	9
Arabie saoudite	7	1
Argentine	28	24
Aruba	4	0
Australie	340	168
Autriche	87	105
Bahamas	27	19
Barbade	50	18
Belgique	82	96
Belize	1	1
Benelux	0	1
Bermudes	20	32
Brésil	70	21
Bulgarie	1	1
Cameroun	1	0
Canada	17 913	13 607
Chili	64	29
Chine	197	126
Chypre	7	4
Colombie	10	8
Costa Rica	5	0
Croatie	1	6
Cuba	1	2
Danemark	124	76
Égypte	4	1
El Salvador	3	0
Émirats arabes unis	11	2
Équateur	0	1
Espagne	150	115
États-Unis	13 282	8 348
Fédération de Russie	44	12
Fidji	0	3
Finlande	64	66
France	927	943
Gibraltar	8	2
Géorgie	0	2
Grèce	5	3
Guatemala	0	1
Guyana	2	0
Haïti	1	0
Hong Kong	99	71
Hongrie	5	1
Îles Anglo-Normandes	4	9
Îles Caïman	12	9
Îles Cook	4	0
Îles Turks et Caicos	0	1
Îles Vierges britanniques	42	23
Inde	34	24
Indonésie	4	6
Irlande	67	36
Islande	5	3
Israël	67	37
Italie	464	358
Jamaïque	13	3
Japon	854	588
Jordanie	1	2
Kenya	4	3
Kirghizistan	0	3
Liban	4	4
Liechtenstein	11	10
Luxembourg	28	25
Macao	2	0
Malaisie	8	5
Malte	4	1
Maroc	0	3
Maurice	6	1
Mexique	98	34
Monaco	23	23
Mongolie	3	0
Namibie	0	1
Norvège	35	27
Nouvelle-Zélande	104	33
OHIM*	0	3
Oman	1	0
Pakistan	3	1
Panama	25	15
Paraguay	0	1
Pays-Bas	379	270
Pérou	1	2
Philippines	5	3
Pologne	25	12
Portugal	48	33
République arabe syrienne	2	0
République de Corée	107	83
République de Moldova	26	0
République dominicaine	1	0
République islamique d'Iran	2	1
République tchèque	8	10
Roumanie	2	1
Royaume-Uni	814	459
Saint-Kitts-et-Nevis	0	1
Samoa	0	3
Seychelles	1	3
Singapour	50	28
Slovaquie	3	1
Slovénie	3	3
Sri Lanka	2	3
Suède	212	138
Suisse	651	506
Taïwan	113	108
Thaïlande	41	15
Trinité-et-Tobago	3	0
Tunisie	0	1
Turquie	19	2
Ukraine	4	4
Uruguay	14	2
Venezuela	2	1
Vietnam	4	5
Total	**39 524**	**26 164**

*Office de l'harmonisation dans le marché intérieur

Figure 7 Demandes de marques de commerce en attente d'examen

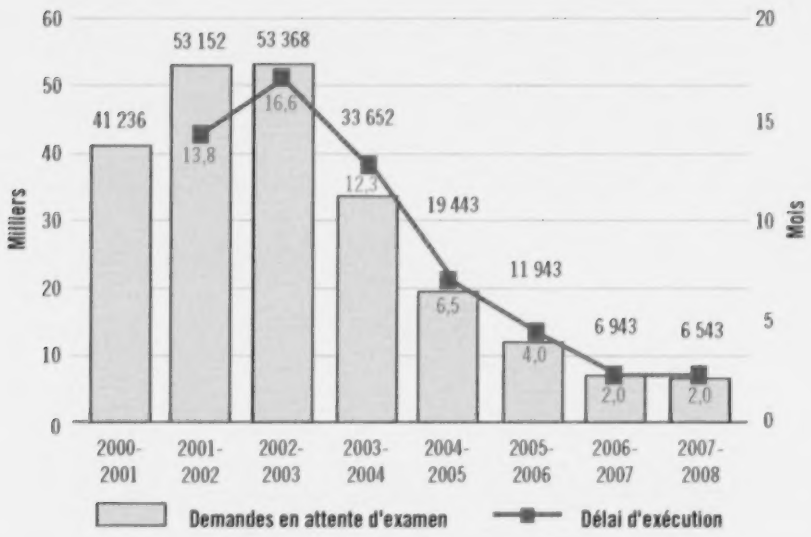

Figure 8 Demandes d'enregistrement de marques de commerce

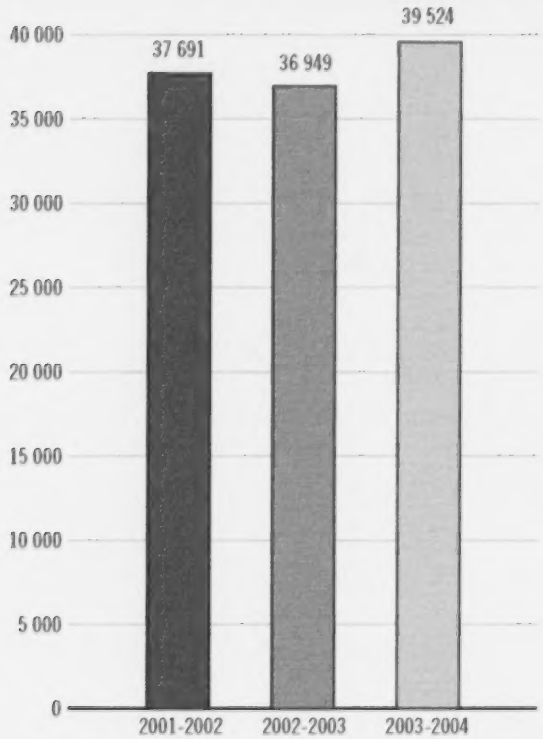

Figure 9 Demandes de marques de commerce traitées

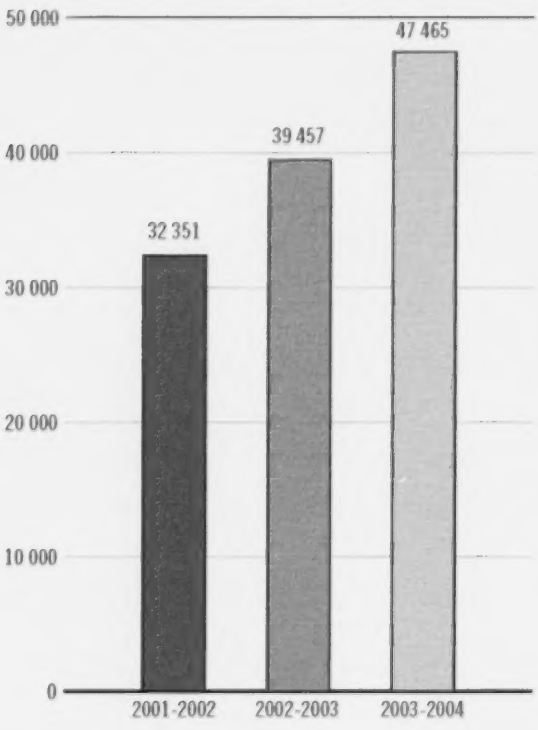

TABLEAU 8

Demandes de brevets déposées, selon la langue

	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Anglais	38 412	37 821	36 749
Français	1 763	1 714	1 452
Total	**40 175**	**39 535**	**38 201**

TABLEAU 9

Demandes de brevets déposées, requêtes d'examen et brevets délivrés, par domaine

	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Biotechnologie			
Demandes déposées	4 394	4 359	4 004
Requêtes d'examen	2 911	3 927	4 050
Brevets délivrés	643	843	634
Informatique			
Demandes déposées	7 181	6 875	6 317
Requêtes d'examen	4 774	5 700	6 624
Brevets délivrés	2 389	2 186	2 135
Génie électrique ou physique			
Demandes déposées	3 739	3 305	3 114
Requêtes d'examen	2 682	3 106	3 074
Brevets délivrés	1 479	1 384	1 212
Génie mécanique ou civil			
Demandes déposées	9 129	9 402	9 152
Requêtes d'examen	7 550	8 887	9 350
Brevets délivrés	3 213	2 999	3 410
Chimie organique			
Demandes déposées	5 047	5 028	4 622
Requêtes d'examen	4 553	5 655	5 662
Brevets délivrés	1 581	1 650	1 682
Chimie — autres			
Demandes déposées	6 318	6 165	6 613
Requêtes d'examen	5 051	5 952	6 422
Brevets délivrés	1 961	1 789	1 851
Divers			
Demandes déposées	4 367	4 401	4 379
Requêtes d'examen	3 359	4 083	4 191
Brevets délivrés	1 179	954	1 235
Tous les domaines			
Demandes déposées	40 175	39 535	38 201
Requêtes d'examen	30 880	37 310	39 373
Brevets délivrés	12 445	11 805	12 159

TABLEAU 10

Demandes de brevets déposées et brevets délivrés aux résidants du Canada et aux résidants de pays étrangers

	Dépôts de PCT	Dépôts non-PCT	Total des dépôts	Total des délivrances
Canada				
Alberta	139	633	772	214
Colombie-Britannique	141	403	544	132
Île-du-Prince-Édouard	—	5	5	1
Manitoba	15	112	127	44
Nouveau-Brunswick	6	35	41	15
Nouvelle-Écosse	8	54	62	13
Nunavut	—	—	—	—
Ontario	451	1 681	2 132	476
Quebec	343	1 051	1 394	362
Saskatchewan	17	112	129	25
Terre-Neuve-et-Labrador	3	17	20	5
Territoires du Nord-Ouest	—	4	4	—
Yukon	—	1	1	—
Total partiel	**1 123**	**4 108**	**5 231**	**1 287**
Pays étrangers	24 933	8 037	32 970	10 872
Total	**26 056**	**12 145**	**38 201**	**12 159**

TABLEAU 11

Les dix principaux demandeurs de brevets

The Proctor & Gamble Company	302
3M Innovative Properties Company	221
Honda Giken Kogyo Kabushiki Kaisha	182
BASF Aktiengesellschaft	170
Bayer Aktiengesellschaft	168
Qualcomm Incorporated	166
F. Hoffman-LaRoche AG	163
Wheatherford/Lamb, Inc.	156
General Electric Company	146
E.I. duPont de Nemours and Company	141

TABLEAU 12

Les dix principaux titulaires de brevets

The Proctor & Gamble Company	250
Lucent Technologies Inc.	130
Nortel Networks Limited	102
E.I. duPont de Nemours and Company	95
Samsung Electrics Co., Ltd.	88
Minnesota Mining and Manufacturing Company	78
Honda Giken Kogyo Kabushiki Kaisha	76
Pitney Bowes Inc.	72
Deere & Company	71
L'Oréal S.A.	69

TABLEAU 13

Résultats opérationnels — Commission d'appel des brevets

	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Décisions finales			
Renvois	5	11	13
Demandes traitées	5	2	12
Dessins industriels			
Renvois	5	5	2
Demandes traitées	5	3	7
Conflits			
Renvois	5	9	1
Demandes traitées	5	0	11
Réexamen — article 48.1			
Dépôts	1	3	3
Demandes traitées	1	1	2
Abus — article 67			
Dépôts	0	0	0
Demandes traitées	0	0	0
Candidats à l'examen de compétence des agents			
Brevets	148	205	237
Marques de commerce	48	37	43

TABLEAU 14

Demandes de brevets déposées et brevets délivrés, selon l'origine indiquée par le demandeur

	Demandes déposées	Brevets délivrés
Afrique du Sud	50	12
Allemagne	2 840	767
Antilles néerlandaises	34	4
Arabie saoudite	1	0
Argentine	16	3
Australie	574	117
Autriche	195	49
Azerbaïdjan	0	1
Bahamas	16	0
Barbade	147	11
Belgique	242	47
Belize	1	0
Bermudes	30	3
Brésil	34	17
Bulgarie	1	0
Burundi	1	0
Canada	5 231	1 287
Chili	9	0
Chine	145	22
Chypre	11	0
Colombie	5	0
Costa Rica	2	0
Croatie	8	0
Cuba	14	1
Danemark	224	66
Égypte	1	1
Émirats arabes unis	3	0
Équateur	1	0
Espagne	150	16
Estonie	4	0
États-Unis	17 842	6 154
Fédération de Russie	34	13
Finlande	393	100
France	1 496	613
Géorgie	0	1
Gibraltar	3	3
Grèce	10	2
Hongrie	34	3
Îles Caïman	9	0
Îles Turks et Caicos	3	0
Îles Vierges britanniques	28	8
Inde	83	4
Indonésie	1	2
Iran	3	0
Irlande	93	19
Islande	10	1
Israël	348	40
Italie	578	138
Japon	2 616	1 404
Kazakhstan	1	1
Kenya	2	0
Koweït	1	0
Lettonie	3	1
Liechtenstein	35	13
Luxembourg	60	15
Malaisie	6	1
Malte	3	0
Maurice	1	0
Mexique	25	5
Monaco	1	3
Norvège	159	53
Nouvelle-Zélande	93	22
Pays-Bas	448	140
Philippines	3	0
Pérou	0	1
Pologne	9	1
Portugal	11	2
République arabe syrienne	0	1
République de Corée	280	134
République dominicaine	2	0
République tchèque	9	3
Royaume-Uni	1 594	388
Saint-Marin	2	1
Seychelles	0	1
Singapour	29	4
Slovaquie	3	0
Slovénie	6	1
Suède	495	170
Suisse	1 231	264
Swaziland	0	2
Taïwan	75	0
Thaïlande	0	2
Tunisie	1	0
Turquie	7	0
Ukraine	14	1
Uruguay	2	0
Venezuela	3	0
Yougoslavie	2	0
Pays inconnus	10	0
Total	**38 201**	**12 159**

Figure 10 Requêtes d'examen de brevets

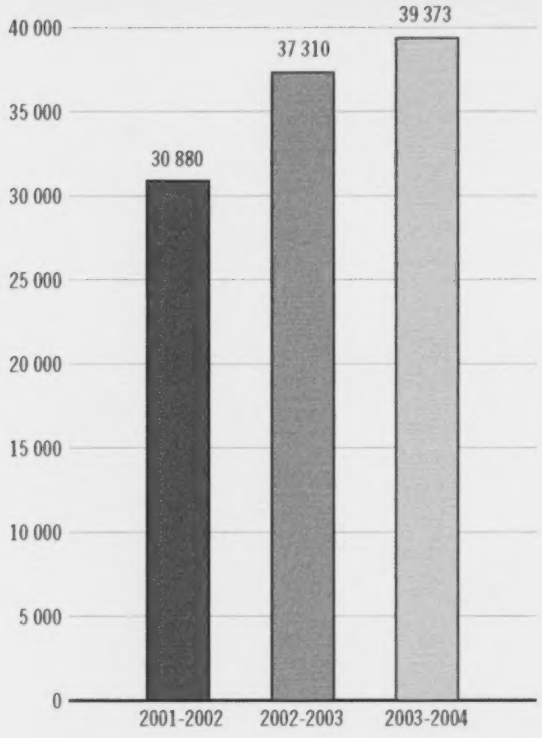

Figure 11 Demandes de brevets traitées

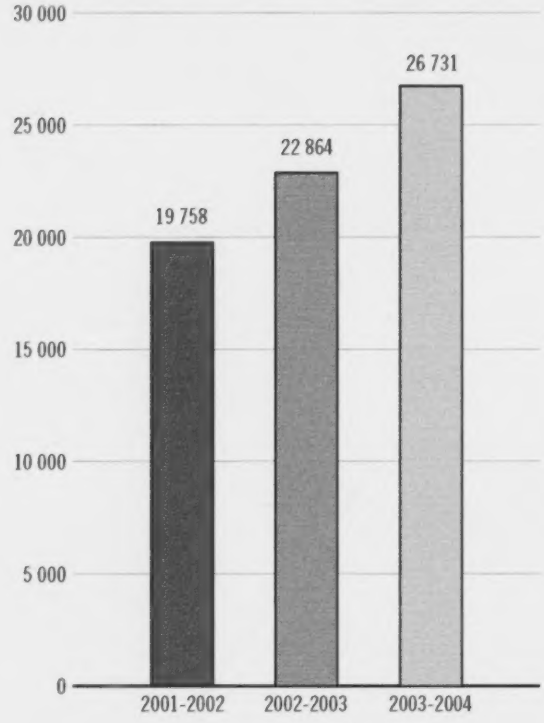

TABLEAU 15

Demandes de droits d'auteur déposées, selon la langue

	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Anglais	5 148	6 508	6 480
Français	1 229	1 430	1 435
Total	**6 377**	**7 938**	**7 915**

TABLEAU 16

Demandes de droits d'auteur déposées et enregistrées, par province ou territoire

	Déposées	Enregistrées
Alberta	576	560
Colombie-Britannique	1 091	1 075
Île-du-Prince-Édouard	12	12
Manitoba	177	170
Nouveau-Brunswick	70	69
Nouvelle-Écosse	107	106
Nunavut	1	1
Ontario	2 711	2 699
Quebec	2 021	2 007
Saskatchewan	95	94
Terre-Neuve-et-Labrador	25	24
Territoires du Nord-Ouest	4	4
Yukon	7	7
Total	**6 897**	**6 828**

TABLEAU 17

Droits d'auteur enregistrés, selon l'origine indiquée par le demandeur

	Enregistrés
Allemagne	15
Australie	13
Bermudes	62
Brésil	1
Canada	6 828
Chine	61
États-Unis	521
France	78
Hong Kong	125
Îles Vierges britanniques	1
Italie	5
Japon	21
Luxembourg	2
Pays-Bas	8
Pologne	24
République de Corée	2
Royaume-Uni	40
Suisse	12
Taïwan	6
Thaïlande	3
Total	**7 828**

TABLEAU 18

Les dix principaux demandeurs de droits d'auteur

Pearson Education Canada	244
Sweet Productions Inc.	148
Groupe Educalivres Inc.	99
Sound Ideas — A Division of The Brian Nimens Corporation Ltd.	98
Fabtrends International Inc.	76
Astravan Distributors Limited	50
Nicolas Trapeza	49
Beaulieu Canada Company	48
Novell, Inc.	46
Pebblehut Doc Series Inc.	45

Figure 12 Demandes d'enregistrement de droits d'auteur

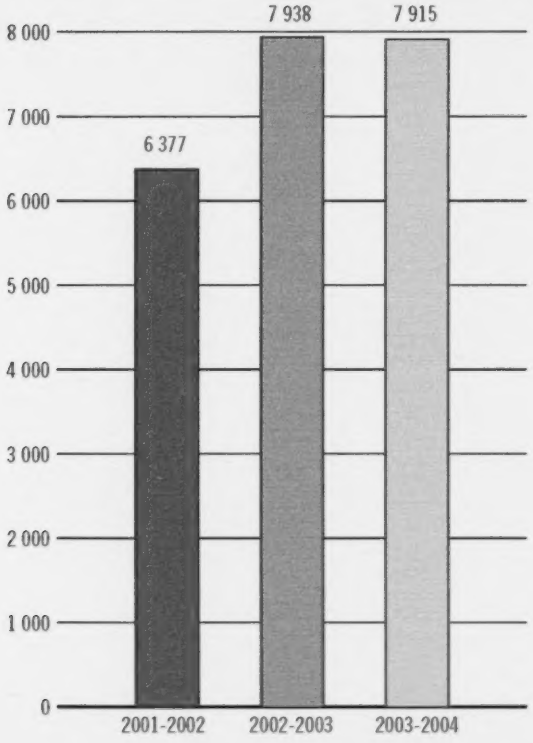

Figure 13 Demandes de droits d'auteur traitées

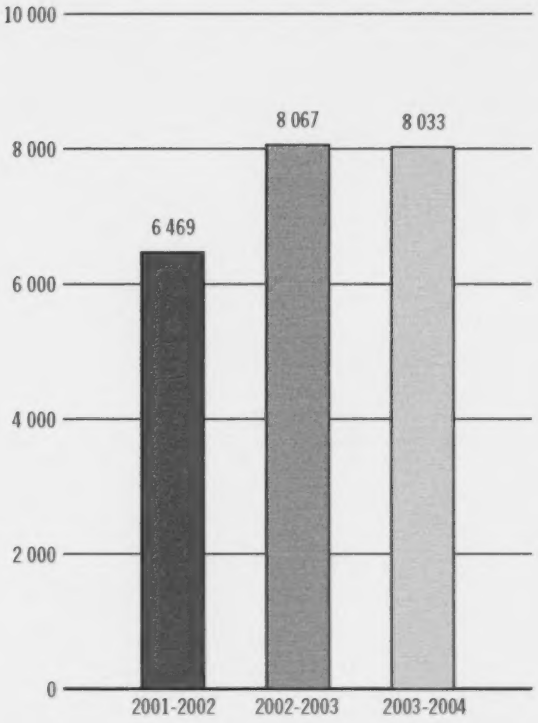

TABLEAU 19

Dessins industriels enregistrés, selon la langue

	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Anglais	3 027	2 020	2 825
Français	101	78	83
Total	**3 128**	**2 098**	**2 908**

TABLEAU 20

Demandes de dessins industriels déposées et enregistrées, par province ou territoire

	Déposées	Enregistrées
Alberta	59	32
Colombie-Britannique	91	36
Île-du-Prince-Édouard	0	2
Manitoba	4	8
Nouveau-Brunswick	11	9
Nouvelle-Écosse	10	6
Nunavut	0	0
Ontario	276	226
Quebec	251	196
Saskatchewan	7	10
Terre-Neuve-et-Labrador	2	3
Territoires du Nord-Ouest	0	2
Yukon	1	0
Total	**712**	**530**

TABLEAU 21

Demandes de dessins industriels déposées et enregistrées, selon l'origine indiquée par le demandeur

	Déposées	Enregistrées
Afrique du Sud	2	2
Allemagne	117	77
Australie	33	25
Autriche	12	30
Bahamas	5	9
Barbade	9	5
Belgique	14	3
Benelux	0	2
Bermudes	28	13
Brésil	15	9
Bulgarie	2	0
Canada	712	530
Chine	67	80
Chypre	0	3
Danemark	3	4
Espagne	9	6
États-Unis	1 738	1 380
Fédération de Russie	2	3
Finlande	64	49
France	80	47
Hong Kong	34	22
Îles Vierges britanniques	2	7
Inde	6	3
Irlande	6	4
Israël	9	3
Italie	98	55
Japon	267	141
Luxembourg	0	1
Mexique	9	2
Norvège	11	14
Nouvelle-Zélande	6	9
Panama	0	2
Pays-Bas	32	26
Philippines	0	2
Pologne	2	0
Portugal	0	1
République de Corée	31	24
Royaume-Uni	155	119
Singapour	2	0
Suède	46	21
Suisse	102	125
Taïwan	94	49
Thaïlande	2	0
Venezuela	0	1
Yougoslavie	1	0
Total	**3 827**	**2 908**

TABLEAU 22

Les dix principaux demandeurs de dessins industriels

Nike International Inc.	80
The Proctor & Gamble Company	57
Nokia Corporation	56
Globe Union Industrial Corp.	52
Henri Studio Inc.	33
Dart Industries Inc.	31
Lifetime Products Inc.	31
Wolverine World Wide Inc.	31
Les Produits Aromatiques Clair de Lune Inc.	30
Michelin Recherche et Technique S.A.	24

TABLEAU 23

Les dix principaux propriétaires de dessins industriels

Nike International Inc.	69
Dart Industries Inc.	48
Nokia Corporation	42
The Proctor & Gamble Company	37
Wolverine World Wide Inc.	33
Globe Union Industrial Corp.	30
PI Design AG	27
Michelin Recherche et Technique S.A.	24
Kimberly-Clark Worldwide Inc.	22
Bombardier Inc.	21

Figure 14 Demandes d'enregistrement de dessins industriels

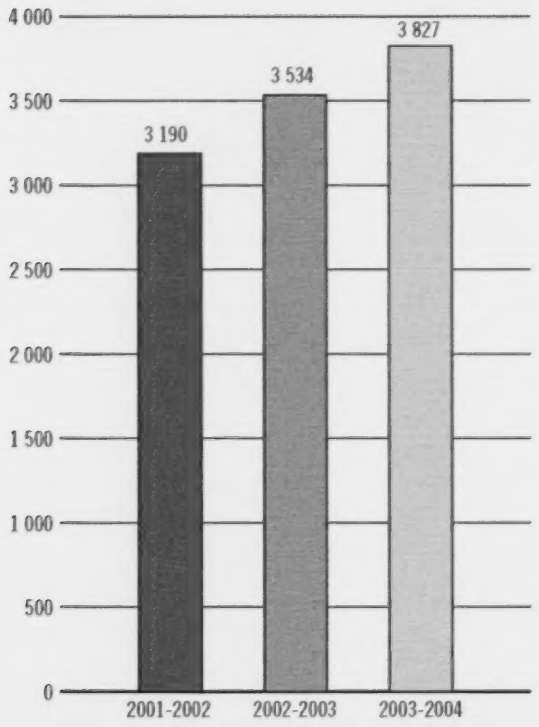

Figure 15 Demandes de dessins industriels traitées

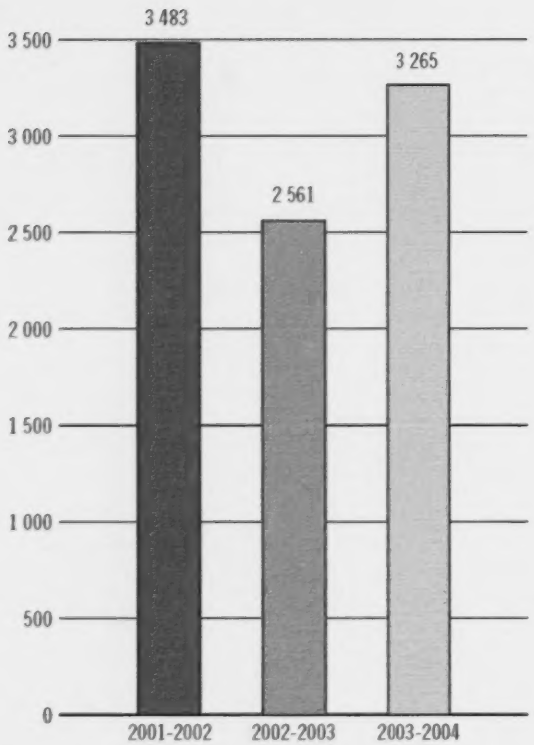

Figure 16 Consultation du site Web

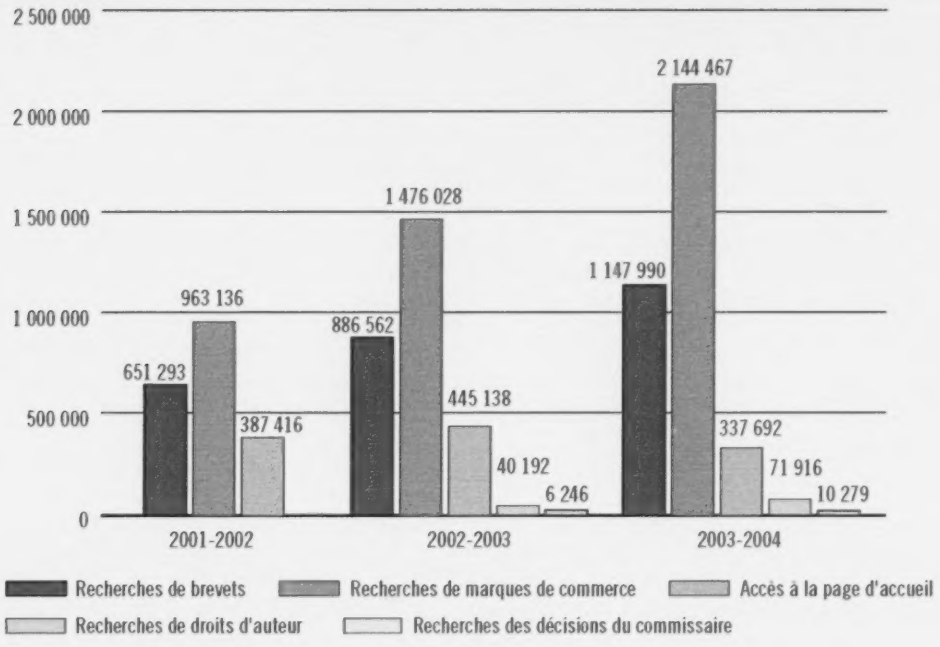

Figure 17 Demandes de renseignements

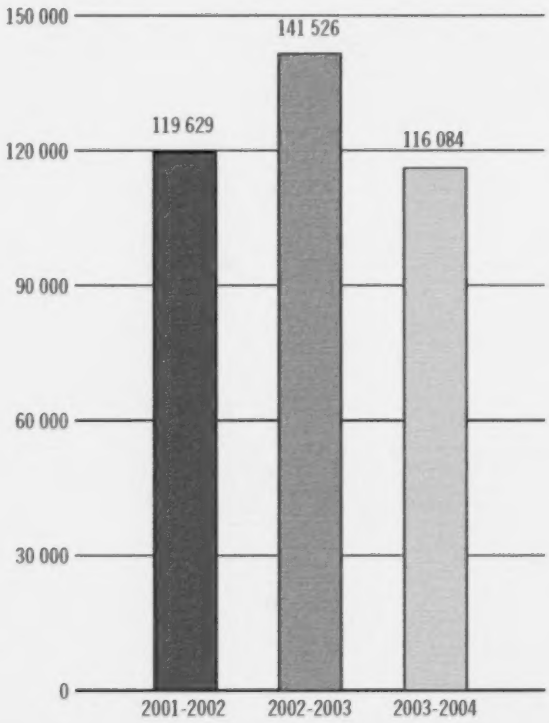

Figure 18 Employés par groupe d'âge

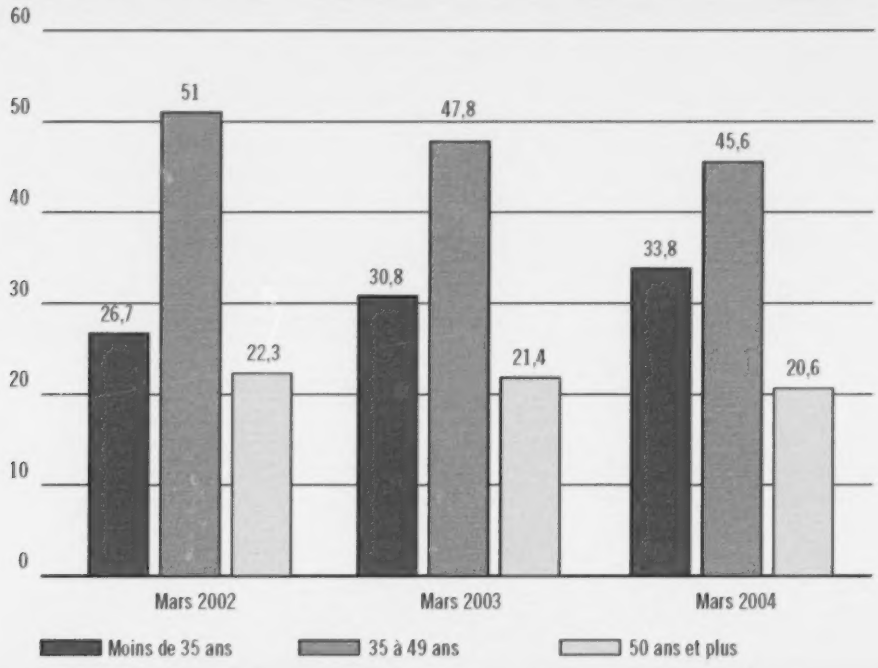

Figure 19 Nombre d'employés

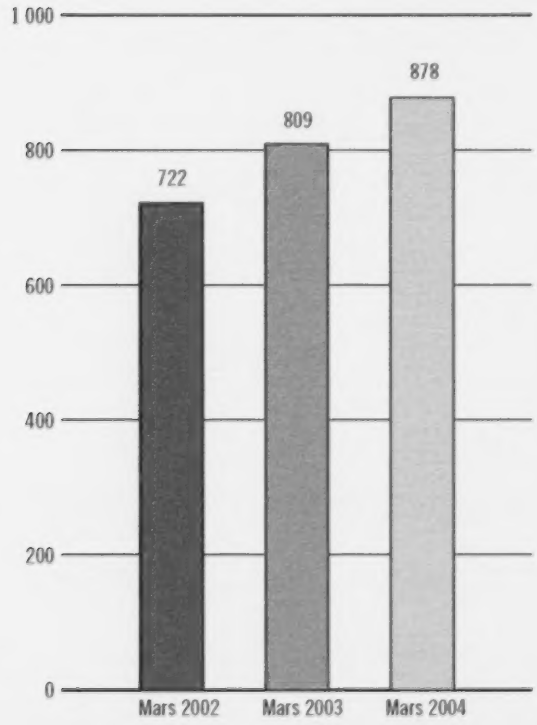

Figure 20 Employés selon le sexe

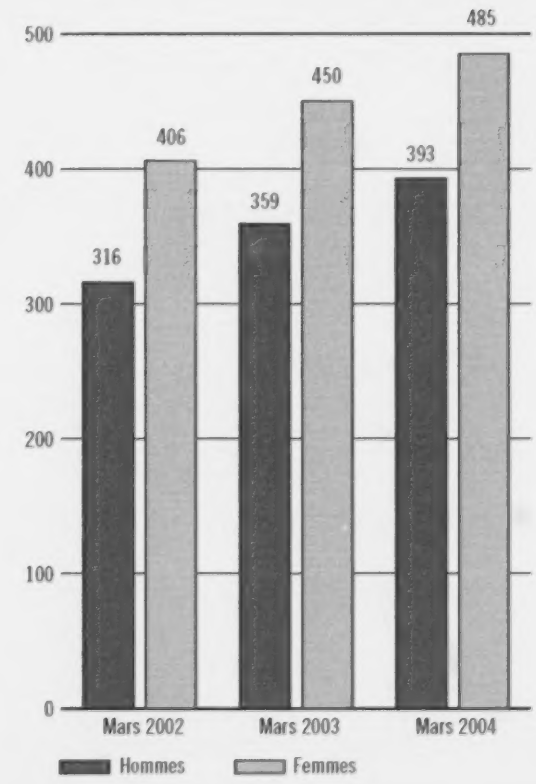

Annexe 4

Normes de service à la clientèle

Services	Normes de service à la clientèle	Situation actuelle
BREVETS		
• délivrer un certificat de dépôt pour les demandes de brevets satisfaisant aux exigences de dépôt	4 semaines après la réception de la demande	6 semaines
• confirmer l'entrée dans la phase nationale des demandes respectant les exigences à cet égard du PCT	8 semaines après la réception de la demande	8 semaines
• délivrer un certificat d'enregistrement du droit de propriété	6 semaines après la réception des documents	7 semaines
• procéder à un premier examen de fond (ainsi que de toutes les objections connues à la brevetabilité) dans le cas de 80 p. 100 des demandes assorties d'une requête d'examen	moins de 24 mois	moins de 24 mois
• délivrer un brevet	12 semaines après la réception des droits exigibles	12 semaines
COMMISSION D'APPEL DES BREVETS		
• Brevets - communiquer avec le demandeur pour fixer une date d'audition	24 mois	24 mois
• Dessins industriels - communiquer avec le demandeur pour fixer une date d'audition	2 mois	2 mois
MARQUES DE COMMERCE		
• accuser réception des nouvelles demandes correctement déposées	7 jours ouvrables après le dépôt	4,1 jours ouvrables
• accuser réception des demandes présentées par voie électronique	1 jour ouvrable	1 jour ouvrable
• approuver les demandes recevables	13 mois après le dépôt	6,5 mois
• présenter le premier rapport d'examen dans le cas des demandes inacceptables	13 mois après le dépôt	6,5 mois
• publier les marques dans le *Journal des marques de commerce*	6 semaines après l'autorisation	5 semaines

Services	Normes de service à la clientèle	Situation actuelle
MARQUES DE COMMERCE (SUITE)		
• approuver les marques n'ayant pas fait l'objet d'une opposition lorsque aucun rapport d'examen n'est nécessaire	15 mois après le dépôt	12,8 mois
• approuver les marques n'ayant pas fait l'objet d'une opposition lorsque au moins un rapport d'examen a été nécessaire	20 mois après le dépôt	23,4 mois
• délivrer les certificats d'enregistrement	10 jours ouvrables	20 jours ouvrables
• délivrer l'enregistrement des cessions pour les demandes déposées correctement	6 semaines après la réception	10,1 semaines
• délivrer les certificats de renouvellement	15 jours ouvrables après la réception des droits	4,6 jours ouvrables
COMMISSION DES OPPOSITIONS DES MARQUES DE COMMERCE		
• répondre à la correspondance		
- opposition	1 mois après la réception	1 mois
- article 45	1 mois après la réception	1 mois
• tenir une audition orale		
- opposition	4 mois après la demande	20 mois
- article 45	4 mois après la demande	12 mois
• rendre une décision		
- audition orale : opposition	2 mois après l'audition orale	1 mois
- audition orale : article 45	2 mois après l'audition orale	2 mois
- pas d'audition : opposition	4 mois après l'étape de la décision	15 mois
- pas d'audition : article 45	4 mois après l'étape de la décision	15 mois
DROITS D'AUTEUR		
• procédure ordinaire		
- transmettre la demande à l'examinateur pour examen	2 semaines après la réception	6 jours
- vérifier l'exactitude de la demande	1 semaine après la réception	2 jours
- attribuer un numéro d'enregistrement de droit d'auteur, imprimer le certificat d'enregistrement, procéder à un contrôle de la qualité	1 semaine après la réception	2 jours
- poster le certificat d'enregistrement au demandeur	4 semaines après la réception	3 semaines

Services	Normes de service à la clientèle	Situation actuelle
DROITS D'AUTEUR (SUITE)		
• procédure accélérée - entreprendre le processus après avoir reçu la demande; informer le demandeur au téléphone	3 jours ouvrables après la réception	1 jour ouvrable
• cessions et licences - vérifier l'authenticité des documents et attribuer un numéro de dossier à la réception du document original (ou de la copie certifiée) pour enregistrement - poster au demandeur le document d'enregistrement et de cession	3,5 semaines	3 semaines
• copies ou extraits du registre	2 jours ouvrables	2 jours ouvrables
• copies certifiées	3 jours ouvrables	2 jours ouvrables
DESSINS INDUSTRIELS		
• recevoir les demandes - vérifier si elles sont conformes aux exigences - attribuer une date de dépôt et un numéro de demande - préparer un certificat de dépôt ou envoyer une lettre indiquant que la demande est incomplète	4 semaines après la réception	3,3 semaines
• classer les demandes en fonction du système canadien de classification des dessins industriels	2 semaines après la classification préliminaire	2 semaines
• rechercher les dossiers d'antériorités et les dessins enregistrés et examiner les demandes en vue de déterminer l'originalité des dessins - autoriser la demande, ou délivrer le rapport de l'examinateur où sont exposées les lacunes	9 mois après la réception	11,2 mois
• attribuer des numéros d'enregistrement - microficher et poster les certificats d'enregistrement	2 semaines après l'approbation	0,4 semaine
• abandon et rétablissement - envoyer un avis d'abandon	2 semaines après l'identification des dossiers	2 semaines
- renvoyer la demande rétablie au processus d'examen	2 semaines après la demande	2 semaines

Services	Normes de service à la clientèle	Situation actuelle
DESSINS INDUSTRIELS (SUITE)		
• préparer et poster le certificat de transaction et la cession	1 semaine après la réception de la cession	8 semaines
• préparer et poster le certificat d'enregistrement du maintien des droits	1 semaine après la réception des droits	1 semaine
CENTRE DE SERVICES À LA CLIENTÈLE (DIRECTION DE L'INFORMATION)		
• répondre aux demandes de renseignements téléphoniques	attention immédiate	dans les 24 heures
• donner accès à un agent d'information (sur place)	10 minutes	10 minutes
• accuser réception des demandes par répondeur, par courriel et par Internet	2 jours ouvrables	2 jours ouvrables
• accuser réception de la correspondance générale et des demandes soumises par télécopieur	5 jours ouvrables	5 jours ouvrables
• poster les trousses d'information sur la PI	2 jours ouvrables	2 jours ouvrables
• donner accès aux autres services offerts sur place	tel qu'indiqué au Centre de services à la clientèle	tel qu'indiqué
CENTRE DE RESSOURCES (DIRECTION DE L'INFORMATION)		
• offrir des services de recherche et de référence (selon le degré de complexité)	3 jours après la demande	3 jours
• offrir un service de prêts inter-bibliothèques	5 jours après la demande	5 jours
SECTION DE LA REPRODUCTION ET DES VENTES (DIRECTION DE L'INFORMATION)		
• copies au comptoir		
- petite commande	30 minutes	30 minutes
- grosse commande	1 jour ouvrable	1 jour ouvrable
• copies certifiées	2-5 jours ouvrables	2-5 jours ouvrables

Annexe 5

Membres du Comité de direction et conseillers régionaux

Membres du Comité de direction

COMMISSAIRE AUX BREVETS, REGISTRAIRE DES MARQUES DE COMMERCE ET PRÉSIDENT
David Tobin
Tél. : (819) 997-1057
Téléc. : (819) 997-1890
Courriel : tobin.david@ic.gc.ca

DIRECTEUR EXÉCUTIF, STRATÉGIES ET SERVICES ORGANISATIONNELS
Alfred Tsang
Tél. : (819) 997-2186
Téléc. : (819) 997-1890
Courriel : tsang.alfred@ic.gc.ca

CONSEILLER SPÉCIAL DU PRÉSIDENT ET DIRECTEUR PAR INTÉRIM, DIRECTION DES STRATÉGIES ORGANISATIONNELLES
Jacques Hains
Tel.: (819) 953-9090
Fax: (819) 997-5052
Courriel : hains.jacques@ic.gc.ca

CONSEILLER, SERVICES JURIDIQUES
Alan Troicuk
Tél. : (819) 953-3309
Téléc. : (819) 997-1890
Courriel : troicuk.alan@ic.gc.ca

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE
Joanne Bergevin
Tél. : (819) 953-6132
Téléc. : (819) 997-1890
Courriel : bergevin.joanne@ic.gc.ca

DIRECTEUR, DIRECTION DES BREVETS
Barney de Schneider
Tél. : (819) 997-1947
Téléc. : (819) 994-1989
Courriel : deschneider.barney@ic.gc.ca

PRÉSIDENT, COMMISSION D'APPEL DES BREVETS
Michael Gillen
Tél. : (819) 997-1263
Téléc. : (819) 997-5052
Courriel : gillen.michael@ic.gc.ca

DIRECTEUR, DIRECTION DES MARQUES DE COMMERCE
Doug Kuntze
Tél. : (819) 997-2423
Téléc. : (819) 997-1421
Courriel : kuntze.doug@ic.gc.ca

PRÉSIDENTE, COMMISSION DES OPPOSITIONS DES MARQUES DE COMMERCE
Lisa Power
Tél. : (819) 997-2469
Téléc. : (819) 994-5092
Courriel : power.lisa@ic.gc.ca

DIRECTRICE, DIRECTION DU DROIT D'AUTEUR ET DES DESSINS INDUSTRIELS
Monique Laurin
Tél. : (819) 994-0095
Téléc. : (819) 953-6977
Courriel : laurin.monique@ic.gc.ca

DIRECTEUR, DIRECTION DE LA PLANIFICATION, DES FINANCES ET DE L'ADMINISTRATION
Graham Frost
Tél. : (819) 953-2990
Téléc. : (819) 994-0357
Courriel : frost.graham@ic.gc.ca

DIRECTEUR, DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES
Peter St. Germain
Tél. : (819) 997-2923
Téléc. : (819) 953-5059
Courriel : stgermain.peter@ic.gc.ca

DIRECTRICE, DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Sandra Cooper
Tél. : (819) 997-2673
Téléc. : (819) 997-2987
Courriel : cooper.sandra@ic.gc.ca

DIRECTRICE, DIRECTION DE L'INFORMATION

Linda Labonté
Tél. : (819) 953-3504
Téléc. : (819) 953-6004
Courriel : labonte.linda@ic.gc.ca

Conseillers régionaux

Jean-Marie Paquette
Conseiller régional
Office de la propriété intellectuelle du Canada
Industrie Canada
5, Place Ville-Marie, bureau 800
Montréal (Québec) H3B 2G2
Tél. : (514) 496-4739
Téléc. : (514) 283-2247
Courriel : paquette.jeanmarie@ic.gc.ca

Tom Boyd
Conseiller régional
Office de la propriété intellectuelle du Canada
Industrie Canada
Centre de services aux entreprises Canada — Nouvelle-Écosse
1575, rue Brunswick
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2G1
Tél. : (902) 426-6476
Téléc. : (902) 426-6530
Courriel : boyd.tom@ic.gc.ca